



**PROGRAMME SANTE SEXUELLE/DROITS HUMAINS
(PROSAD)**

**Comprendre les violences faites aux femmes et
les MGF dans le Sud-ouest et l'Est du Burkina
Faso à partir d'une approche novatrice : le
dialogue en famille.**

=====
Zakari CONGO¹, Zakaliyat BONKOUNGOU² Eva NEUHAUS³ et Werner HEULER⁴

=====

**Sixième Conférence africaine sur la population
La population africaine : passée, présent et futur**

Ouagadougou du 5 au 9 décembre 2011

Communication complète

Session Poster

Séance : 1804

Octobre 2011

¹ Conseiller Technique Suivi-évaluation, GIZ/PROSAD Burkina

² Chef du Département études formation et suivi-évaluation au Secrétariat permanent du Conseil national de population

³ Conseillère Technique Principale, GIZ/PROSAD Burkina Faso

⁴ Sociologue, Consultant Indépendant

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux-----	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
Liste des graphiques-----	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
Résumé exécutif-----	5
Section 1 : Aspects méthodologiques -----	9
1.1 Contexte de l'étude et l'approche « dialogue en famille » -----	10
1.2 Aspects méthodologiques -----	11
1.2.1 Collecte des données -----	11
1.2.1.1 L'approche quantitative -----	11
1.2.1.2 L'approche qualitative -----	12
1.2.2 Les localités d'enquête -----	12
1.2.3 Echantillonnage -----	13
1.2.3.1 Approche qualitative -----	13
1.2.3.2 Approche quantitative -----	13
1.2.4 Procédure d'enquête -----	14
1.2.4.1 Formation des enquêteurs -----	14
1.2.4.2 Les instruments de collecte -----	14
1.2.4.3 Supervision de la collecte -----	15
1.2.4 Saisie et épuration des données-----	15
1.2.5 Analyse des données-----	15
1.2.6 Considérations éthiques -----	15
Section 2 : Caracteristiques des enquêtés -----	16
2.1 Caractéristiques des enquêtés -----	17
Section 3 : Connaissances et approbation des droits de la femme -----	19
3.1 Perception des droits de l'homme-----	20
3.2 Perception des droits de la femme -----	22
3.3 Canal d'information sur les droits de la femme -----	27
3.4 Rapport entre droits de l'homme et droits de la femme -----	27
Section 4 : Violence a l'égard des femmes -----	30
4.1 Connaissances des violences faites aux femmes-----	31
4.2 Caractéristiques des violences faites aux femmes -----	32
4.3 Canal d'information sur les violences faites aux femmes -----	33
4.4 Position sur les violences faites aux femmes -----	33
Femmes et violences -----	34
4.5 Prévalence des violences faites aux femmes-----	34
4.6 Types de violence -----	35
4.7 Nombre de fois dont la femme a été victime de violence -----	35
4.8 Auteurs des violences faites aux femmes et actions entreprises-----	36
4.9 Type de violences subies et auteurs-----	37
4.10 Auteurs des injures dégradantes -----	37
4.11 Réaction face aux injures dégradantes -----	38
4.12 Facteurs favorisant les violences faites aux femmes -----	38
Hommes et violences -----	39
4.13 Hommes auteurs de violences faites aux femmes et types de vff -----	39
4.14 Hommes victimes de violence -----	40
4.15 Types de violences subies par les hommes -----	40
4.16 Auteurs des violences faites aux hommes-----	41
4.17 Réaction des hommes par rapport aux violences subies -----	41
4.18 Facteurs de violences selon les hommes -----	42
Section 5 : Perception des vff-----	43
5.1 Opinion sur les violences faites aux femmes-----	44
5.2 Opinion et lutte contre les violences faites aux femmes-----	44
5.3 Les actions à entreprendre pour lutter contre les violences faites aux femmes -----	45

5.3 Promotion des droits de la femme	46
5.4 Les moyens (canaux) de promotion des droits de la femme	47
5.5 Discussion sur les violences faites aux femmes	47
5.6 Interlocuteurs sur les violences faites aux femmes	48
5.7 Les thèmes abordés	49
5.8 Discussion sur les droits de la femme et interlocuteurs	50
Section 6 : Connaissances, attitudes sur la scolarisation et l'excision	53
6.1 Opinion sur la scolarisation des enfants	54
6.2 Scolarisation et droit des enfants	54
6.3 Opinion sur la pratique de l'excision	55
6.4 Opinion des élèves	56
6.5 Justification de la non pratique de l'excision	57
6.6 Conséquences liées à la pratique de l'excision	57
6.7 Lutte contre la pratique de l'excision et acteurs	58
6.8 La lutte contre l'excision et les moyens à utiliser	59
Conclusion	61
Annexes	63

Sigles et abréviations

EDS	Enquête démographique et de santé
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit – Coopération Technique allemande
MGF	Mutilations génitales féminines
PSV-DHTE	Programme Santé Sexuelle VIH / Sida et Projet Droits Humains/Lutte contre le Trafic et les Pires formes de Travail des Enfants.
SIDA	Syndrome Immuno-Déficienc Acquis
SR	Santé de la Reproduction
IST	Infection sexuellement transmissible
PF	Planification familiale/Planning familial
PROSAD	Programme Santé Sexuelle/Droits Humains
VFF	Violences faites aux femmes
VFH	Violences faites aux hommes

Résumé exécutif

Approche innovatrice dans la recherche de l'équilibre au sein de la famille, le dialogue en famille développe une communication de proximité entre les parents, les enfants et les personnes influentes pour plus d'efficacité des actions dans le processus de changement social. Cette approche, développée le PROSAD et en expérimentation dans les localités du programme que sont les régions du Sud-Ouest et de l'Est du Burkina Faso, trouve toute sa pertinence dans le fait qu'elle met en exergue les questions de droits de la femme et de l'enfant selon une approche de proximité.

La présente étude de base a développé les thèmes relatifs au niveau de connaissance des droits des femmes, des MGF, des droits des enfants, des droits à la santé reproductive. L'attitude face aux questions de violation des droits des femmes, des filles, des droits des enfants ont été également traité. Il en est de même des thèmes comme la pratique quotidienne des membres des familles en matière de respect et de recherche de solution aux questions liées aux droits des femmes, des filles et des enfants a été approché.

L'échantillon de cette enquête est composé de la population de 15-49 ans des zones de Diapangou (région de l'Est du Burkina Faso) et Diébougou (région du Sud-Ouest du Burkina Faso). Au total 268 individus ont été enquêtés à Diapangou dont 135 hommes et 133 femmes. A Diébougou, 100 hommes et 108 femmes ont été enquêtés.

Situation à Diapangou

Un individu sur quatre interrogé n'a aucune notion des droits de l'homme. Or, plus de huit individus sur dix pensent que les femmes ont des droits. Les droits de la femme les plus connus sont : le droit à l'éducation (49,8%) et le droit à la santé (48,4%). Mais les droits de la femme les plus approuvés sont : le droit à l'éducation (50,7%), le droit pour la femme d'avoir la garde des enfants en cas de divorce (50,2%) et le droit à la santé (44,2%). Les principaux canaux par lesquels les enquêtés sont informés des droits de la femme sont la radio, les causeries/discussions, la télévision et les enseignants.

La majorité des individus enquêtés ont entendu parler des violences faites aux femmes. Pour eux les différentes formes de violences faites aux femmes sont : les surcharges de travail domestique, les violences morales à l'endroit des femmes, les sévices corporelles, les MGF, les coups et blessures volontaires. Moins d'une femme sur cinq considère le mariage forcé/précoce comme une forme de violence. C'est par le biais des chefs coutumiers que les enquêtés ont entendu parler des violences faites aux femmes. La plupart des enquêtés désapprouvent les violences faites aux femmes. La prévalence des violences faites aux femmes est de 31,6% à Diapangou.

Les types de violences dont les femmes sont victimes sont : les sévices corporels (35,7%) et insultes dégradantes (28,6%). En moyenne, les femmes de Diapangou sont victimes de VFF deux fois dans le mois. Les auteurs des VFF sont d'abord les parents des victimes, ensuite viennent les époux et enfin les amis. Plus de neuf femmes sur dix n'ont pas réagi face aux violences qui leur ont été faites. Les facteurs favorisant les violences sont principalement : les contradictions entre conjoints, la pauvreté, la consommation d'alcool, les conflits, l'infidélité d'un des conjoints et l'inégalité homme/femme. A peine un homme sur dix dit avoir été auteur des VFF au cours des 12 derniers mois.

A Diapangou, 94,0% des enquêtés sont contre le fait que la femme soit victime de violence. Les actions à entreprendre pour lutter contre les violences faites aux femmes sont la sensibilisation des hommes, des femmes et éventuellement la sanction des auteurs. Un individu sur deux a déjà discuté des VFF au cours des 12 derniers mois. Les interlocuteurs sont : les amis, les membres de la communauté, et rarement les membres de la famille. Les principaux thèmes abordés sont : les mutilations génitales féminines, les sévices corporels et les violences morales.

La plupart des enquêtés de Diapangou (97,0%) estiment que les garçons ont le droit d'aller à l'école. Et, 98,5% des enquêtés pensent que les filles ont aussi le droit d'aller à l'école. Et, 88,1% des enquêtés de Diapangou pensent que le fait de ne pas envoyer les enfants à l'école constitue une privation de leur droit. De même, environ neuf individus sur dix qui ont été interrogés sont contre la pratique de l'excision. Et, 59,5% des enquêtés peuvent citer à la fois trois conséquences immédiates et deux conséquences à long terme. Pour lutter contre la pratique de l'excision, les enquêtés proposent : la sensibilisation des femmes (71,9%), celle des hommes (69,9%) ou l'emprisonnement des auteurs (36,3%).

Situation à Diébougou

A Diébougou, 94,7% des enquêtés qui pensent que la femme a un droit. Ces principaux droits sont : le droit à l'éducation et le droit à la santé. C'est par le biais des chefs coutumiers qu'ils ont eu connaissances des droits de la femme. Et, 77,5% des enquêtés pensent qu'il est nécessaire que la femme ait les mêmes droits que l'homme.

Par ailleurs, ce sont 94,7% des individus qui ont entendu parler des violences faites aux femmes. Les principales formes de violences faites aux femmes qui sont connues des enquêtés sont respectivement : les sévices corporels (62,9%), les violences morales (61,4%), les coups et blessures volontaires (37,1%), les MGF (35%), les refus de contribuer aux charges du ménage (34,0%) et les abus sexuels/harcèlement/viol (26,9%). C'est également à travers les chefs coutumiers que la plupart des enquêtés ont entendu parler des violences faites aux femmes. Mais, 99,0% des enquêtés désapprouvent les violences faites aux femmes à Diébougou. La prévalence des VFF est de 48,1% à Diébougou. Les principales formes de violences dont elles ont victimes sont principalement : les violences morales (53,8%), les insultes dégradantes (38,5%), les sévices corporels (21,2%) et les MGF (15,4%). Les femmes de Diébougou sont victimes de VFF une fois chaque deux mois. Les auteurs indiqués par les victimes sont principalement les conjoints/maris. La majorité des femmes battues ne font rien après qu'elles aient été battues. Elles ne réagissent pas parce qu'elles trouvent cela normal. Les six principaux facteurs favorisant les VFF sont selon l'ordre d'importance les contradictions entre conjoints, la pauvreté, l'abus d'alcool, les conflits, l'infidélité d'un des conjoints et l'inégalité homme/femme. A Diébougou, 97,1% des enquêtés sont contre le fait que la femme soit victime de violence ; et 98,1% sont pour qu'on lutte contre ce phénomène.

Les actions à entreprendre pour lutter contre les violences faites aux femmes sont : la sensibilisation des hommes, la sensibilisation des femmes et la sanction des auteurs. Par ailleurs, 97,6% des enquêtés veulent qu'on promeuve les droits de la femme et de la fille. Les quatre actions prioritaires qu'il faut développer pour promouvoir les droits de la femme et de la fille sont : la sensibilisation des femmes elles-mêmes (92,6%), la sensibilisation des

hommes (91,1%), la sanction des auteurs du non respect des droits de la femme (19,2%) et le fait de faire connaître les textes par les différents acteurs (17,2%).

A Diébougou, on note que plus de deux individus sur trois ont déjà discuté des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois. Les interlocuteurs sont : les amis (64,0%), les enseignants (maîtres/professeurs) par le biais de l'école (20,1%). Les thèmes abordés sont : les sévices corporels (28,7%) et les violences morales (25,7%).

La plupart des enquêtés de Diébougou (98,1%) estiment que les garçons ont le droit d'aller à l'école. Et, 99,0% pensent que les filles aussi ont le droit d'aller à l'école. Alors, 97,1% des enquêtés pensent que ne pas envoyer un enfant à l'école constitue une privation de ses droits.

Environ neuf individus sur dix qui ont été interrogés sont contre la pratique de l'excision. Et 64,6% des enquêtés sont à même de citer trois conséquences immédiates et deux conséquences à long terme de l'excision. A Diébougou, parmi les principales actions évoquées par les enquêtés pour lutter contre la pratique de l'excision sont : sensibiliser les femmes (76,0%), sensibiliser les hommes (73,0%) ou sensibiliser davantage les communautés (61,7%).

Introduction

Approche nouvelle, le « dialogue en famille » se présente comme cette volonté de rechercher l'équilibre de chaque membre de la famille en ce sens qu'il donne l'opportunité aux uns et autres de s'exprimer sur des thématiques qui ont trait à l'épanouissement des membres de la famille. La pertinence de cette approche réside dans le fait qu'elle intègre les préoccupations de tous les membres de la famille sur des questions qui sont restées aussi longtemps tabou. On peut citer entre autres les questions de droit de la femme et des enfants. Evidemment, le développement de cette approche crée au sein de la famille un climat de sérénité et d'épanouissement.

Au Burkina Faso, le Programme santé sexuelle/droits humains (PROSAD), qui a initié cette approche est entrain de l'expérimenter dans des localités de l'Est et du Sud-Ouest en se focalisant pour cette étape sur les droits des femmes en général et les violences faites aux femmes et aux filles en particulier d'une part ; et aussi les questions relatives aux droits des enfants et de la planification familiale d'autre part.

De par cette approche, il s'agit de mettre à la disposition des décideurs, des partenaires du programme ainsi que des populations, des informations pertinentes sur les indicateurs de base, permettant de mieux apprécier plus tard les résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre de l'approche par le PROSAD. Etude de base sur la question, elle permettra de situer le niveau de certains indicateurs clés.

Ce document comprend huit sections qui sont :

- Aspects méthodologiques ;
- Caractéristiques des enquêtés ;
- Connaissance et approbation des droits de la femme ;
- Violence à l'égard des femmes ;
- Perception des violences faites aux femmes ;
- Connaissances, attitudes sur la scolarisation et l'excision ;

Section 1

ASPECTS METHODOLOGIQUES

1.1 Contexte de l'étude et l'approche « dialogue en famille »

Les approches de communication de proximité ciblant davantage les parents, les enfants et les personnes influentes pour plus d'efficacité des actions sur le terrain montrent de plus en plus de succès dans le processus de changement social des communautés. Parmi celles-ci, celle du « dialogue en famille » en expérimentation dans la région du Sud-Ouest du Burkina Faso connaît d'énormes succès dans la prise de conscience en matière de droits des femmes et des enfants à partir de la sphère familiale.

A quoi consiste le « dialogue en famille » ?

L'approche « dialogue en famille » est mise en œuvre par les Organisation à base communautaire (OBC) avec des animations faites par les familles (personnes âgées, jeunes, hommes, femmes, etc) sans distinction aucune. Le choix de la famille s'explique par le fait qu'elle est le cadre d'échanges et d'éducation de ses membres de générations différentes. Son objectif majeur est de promouvoir des droits de la femme et de l'abandon des violences faites aux femmes y compris les mutilations génitales féminines. L'approche « dialogue en famille » a connu ses débuts au Burkina Faso en 2006.

En plus des OBC qui contribuent à la mobilisation et la mise en œuvre de l'approches, les autres acteurs impliqués sont :

- les services techniques déconcentrés de l'action sociale et de la promotion de la femme qui assurent le suivi et la supervision ;
- les personnes ressources et l'équipe de PROSAD sont chargées de l'appui technique au développement de l'approche et de la coordination;

Cette approche s'inscrit dans un contexte où 54% de la population méconnaissent les droits de la femme; 34% de femmes sont victimes de violences faites aux femmes; environ 30% des filles entre 5 à 14 ans sont victimes de MGF, la famille est le principal lieu de où se commet les violences ; le plus souvent, le mari et les parents sont les auteurs. Par ailleurs, seuls 2% de couples sont mariés à l'état civil.

Un support audio est utilisé (radio cassette) pour faire la diffusion des thématiques qui feront plutard l'objet d'échanges. Dans le cadre de cette étude, les thématiques développées ont porté sur les droits de la femme, des enfants, les mutilations génitales féminines, le travail des enfants et la planification familiale. Mais le présent article portera uniquement sur les violences faites aux femmes et les MGF. Cette approche peut être adaptée à n'importe quelle thématique. Initialement, elle était développée par la GIZ pour appréhender la perception des questions foncière surtout le droit de propriété de sol par les femmes.

Avant les séances d'écoute audio, des activités sont organisées en amont. Il s'agit essentiellement de sensibilisation à grande échelle faite par les leaders communautaires.

Rappelons que dans le processus de socialisation, la famille est reconnue comme étant le premier maillon où l'individu apprend les fondamentaux qui vont guider et orienter ses actes dans l'avenir. Alors c'est l'espace idéal pour lui inculquer les valeurs à même d'insuffler en lui les bases d'un changement profond et durable de comportement. En somme, la famille étant le premier cadre de socialisation de l'individu, elle se prête mieux pour l'éducation. Cette

cellule de base de la société, prise en compte, informée et formée renforce donc ses capacités et développe des initiatives en vue de protéger et promouvoir les droits des femmes et des enfants et d'abandonner ainsi les violences au sein de la famille et les mutilations génitales féminines.

Initialement centrée sur les droits des femmes en général et les violences faites aux femmes et aux filles en particulier, cette approche est en cours de répliation dans d'autres localités de la région du Sud-Ouest, mais également dans la région de l'Est. De plus, elle envisage d'intégrer des éléments relatifs aux droits des enfants et de la planification familiale.

Dans ces nouvelles localités, un certain environnement prévaut avant la mise en œuvre des activités rentrant dans le cadre de l'approche. Pour plus d'efficacité, une certaine connaissance du milieu s'avère nécessaire, notamment ce qui a trait aux thèmes et sujets développés dans l'approche. De plus, les connaissances de base sont nécessaires pour mieux évaluer les niveaux de départ et ainsi apprécier le niveau des indicateurs atteints en fin de mise en œuvre. Aussi, les résultats pourront être mieux capitalisés et documentés de façon systématique. C'est pourquoi cette étude « Connaissance, attitudes et pratiques » (CAP) est organisée dans les zones identifiées pour la mise en œuvre de l'approche au cours de cette phase du programme. Les zones retenues sont Diapangou dans la région de l'Est et Diébougou dans le Sud-Ouest.

1.2 Aspects méthodologiques

Cette étude combine à la fois l'approche quantitative et celle qualitative. Pour évaluer l'impact réel de cette approche sur la population cible, il aurait été judicieux de faire une recherche opérationnelle avec un groupe ou village témoin. Faute de moyen financier, cette étude n'aura lieu que dans les localités d'intervention identifiées et évoquées plus haut.

1.2.1 Collecte des données

Deux approches ont été développées dans le cadre de cette étude : une approche quantitative et une approche qualitative. Chacune a utilisé les outils appropriés.

1.2.1.1 L'approche quantitative

A ce niveau il a été question de collecter des informations à l'aide d'un questionnaire pré-codé sur :

- les caractéristiques socio-démographiques des membres des familles ;
- l'existence des pièces d'état civil et actes de mariage pour les membres de la famille ;
- le niveau de connaissance des droits des femmes, des MGF, des droits des enfants, des droits à la santé reproductive ;
- l'attitude face aux questions de violation des droits des femmes, des filles des droits des enfants ;
- la pratique quotidienne des membres des familles en matière de respect et de recherche de solution aux questions liées aux droits des femmes, des filles et des enfants.

1.2.1.2 L'approche qualitative

Elle a mis l'accent sur les conceptions et croyances en matière de droits des femmes et des filles, des violences faites aux femmes, en matière de droits des enfants et du droit à la santé reproductive d'une part et la place et le rôle du conjoint dans les décisions familiales d'autre part.

L'approche qualitative a porté sur des entretiens individuels approfondis avec certains membres des familles, des leaders et personnes ressources des localités. Quelques entretiens de groupes ou focus groups ont pu être réalisés auprès des membres de la communauté. Ce sont les focus jeunes garçons, jeunes filles, adultes femmes et adultes hommes.

1.2.2 Les localités d'enquête

Les localités d'intervention qui ont fait l'objet de l'enquête sont :

Dans la région de l'Est :

- Balga
- Diapangou

Ces localités ont été identifiées dans les questionnaires à travers le village de Diapangou. Dans ces localités, il existe une association appelée « Association Untaani » de Diapangou. La localité de Balga comporte un groupement féminin de 38 membres tandis que dans la localité de Diapangou, il existe deux groupements dont un groupement féminin de 15 membres et un groupement mixte de 12 membres.

Dans la région du Sud-Ouest :

- Secteur 6
- Secteur 7

On parlera alors de la ville de Diébougou. Dans cette localité, l'association Benkadi Nayo est chargée de la mise en œuvre de la stratégie. Dans chaque secteur, il y a un groupement constitué de 26 membres, exclusivement des femmes.

1.2.3 Echantillonnage

1.2.3.1 Approche qualitative

Des entretiens individuels approfondis et des focus groups ont été réalisés. Le tableau 1.1 donne la répartition des populations cibles par zone d'enquête.

Tableau 1.1 : Répartition des cibles pour l'approche qualitative par zone d'enquête

Focus group	Ages	Diébougou	Diapangou
Adolescents (élèves)	10-14 ans	1	1
Jeunes (mixtes)	15-24 ans	1	1
Adules femmes	25-50 ans	1	1
Adultes Hommes	25-50 ans	1	1
		4	4
Entretien individuel			
Imam		1	1
Catéchiste		1	1
Pasteur		1	1
Chef coutumier		1	1
Conseiller communal		1	1
Femmes leaders		1	1
		6	6

Au total huit focus groups et douze entretiens approfondis ont été réalisés.

1.2.3.2 Approche quantitative

L'échantillonnage s'est fait indépendamment dans chaque zone d'enquête. A Diébougou, 50 familles ont été concernées et 50% des familles, soit 25 familles ont été retenues. Par ailleurs, 25 autres familles ont été sélectionnées hors de la zone d'intervention des associations. Les familles concernées par l'étude de cas n'ont pas été incluses⁵.

A Diapangou, 65 familles ont été concernées et 50% des familles ont été retenues soit 33 familles. De même, 25 autres familles ont été sélectionnées hors de la zone d'intervention des associations. Tout comme à Diébougou, les familles concernées par l'étude de cas n'ont pas été incluses.

Au total, l'échantillon a été composée de 58 familles (soit 58 ménages). Avec en moyenne 8 personnes par ménage, et 2,5 personnes de 15-49 ans par ménage, la moyenne de personne à enquêter était de 232 personnes. En tenant compte des non réponses et des refus éventuels, estimés à 10%, on évalue à 255 le nombre de personnes à enquêter.

Dans chaque famille ou ménage, quatre personnes sont enquêtées : le père, la mère et deux enfants dont l'âge varie entre 15 et 49 ans.

⁵ En effet, parallèlement à cette étude, une étude de cas a été réalisée. Elle a concerné un échantillon de familles.

Le tableau 1.2 donne le récapitulatif des enquêtés par zone.

Tableau 1.2 : Récapitulatif de la population enquêtée selon le type d'enquête par zone

Type	Nombre		
	Diébougou	Diapangou	Total
Focus	4	4	8
EIA	6	6	12
Questionnaire individuel	250	300	550

1.2.4 Procédure d'enquête

Il s'agit ici de préciser la procédure de collecte des données en tenant compte des sous secteurs à couvrir, des moyens logistiques nécessaires, des ressources disponibles, des difficultés réelles de terrain, des stratégies nécessaires pour la collecte de données de qualité.

Face aux contraintes et difficultés sur le terrain (indisponibilité des personnes, travaux champêtres, etc.) un tirage au sort a été effectué (un ménage sur deux) pour l'enquête. Avec l'aide des responsables des associations, ces ménages ont été contactés et des rendez-vous ont été pris.

Le chef de ménage et son épouse (ou une de ses épouses) ont été invités à participer à l'enquête en répondant au questionnaire individuel (homme ou femme). Un tirage aléatoire a été fait dans le cas où il y a plusieurs femmes. Un numéro d'ordre a été attribué à chaque femme recensée dans le ménage. La femme ayant été tirée est celle qui a répondu aux questions.

Par ailleurs, deux adolescents ou jeunes de 13-24 ans ont été également invités à répondre aux questions. Pour s'assurer de la parité, une fille et un garçon ont été invités à participer à l'enquête. Lorsqu'il y avait plusieurs garçons et plusieurs filles, un tirage au sort a permis de sélectionner ceux qui devaient participer à l'enquête.

1.2.4.1 Formation des enquêteurs

Les enquêteurs et contrôleurs de l'étude avaient le niveau licence ou plus en sciences sociales, parlant couramment les langues locales et ayant une expérience dans la collecte de données quantitatives et qualitatives. Pour tenir compte des sensibilités liées au genre, un privilège a été accordé expressément aux femmes dans le recrutement des enquêteurs.

La formation des enquêteurs a duré deux jours. Elle a permis aux enquêteurs d'appréhender la définition des différents indicateurs, les objectifs de l'étude et de se familiariser aux outils de collecte des données. Une partie du temps a été dégagé pour le pré-test du questionnaire afin de mieux l'affiner pour tenir compte de la réalité de terrain. La formation a été participative afin de mieux faciliter la maîtrise des outils par les enquêteurs.

Notons que pour mieux cerner les disparités régionales, les formations ont été faites séparément : une à Gaoua (région du Sud-Ouest) et une autre à Fada N'gourma (région de l'Est).

1.2.4.2 Les instruments de collecte

Trois types d'outils ont été prévus. Il s'agit de :

- Un questionnaire femmes et hommes
- Un guide d'entretien individuel approfondi
- Un guide de focus group

Les questionnaires comportaient des sections relatives à :

- ❖ Caractéristiques socio-démographiques
- ❖ Connaissance, attitude et pratique en matière de droits des femmes et des filles
- ❖ Connaissances, attitudes et pratique par rapport à l'excision
- ❖ Connaissance, attitude et pratique en matière de droits des enfants

1.2.4.3 Supervision de la collecte

Des missions de supervision ont été effectuées pendant la collecte des données. Elle avait pour but d'apporter les réponses nécessaires aux problèmes éventuels qui pourraient survenir dans la collecte des informations (problèmes administratifs, de terrain, ...). Lors des missions le chargé de suivi-évaluation a ramené les questionnaires remplis pour permettre le démarrage de la saisie avant la fin de la collecte des données.

1.2.4 Saisie et épuration des données

Les données recueillies ont été saisies sur EPI-INFO, version 6.04d. Ce logiciel très convivial offre de multiples possibilités de confection et de présentation du masque de saisie. L'épuration s'est faite également sur ce logiciel. Par suite, les données ont été transférées sur SPSS qui est un logiciel spécialisé dans le traitement et l'analyse. Il a permis de sortir des tableaux sous plusieurs formes et également le traitement des questions à choix multiples.

1.2.5 Analyse des données

L'analyse a été faite par un consultant spécialiste en sciences sociales. Une étroite collaboration a été nécessaire entre lui et le commanditaire, ce qui a permis d'appuyer les analyses et commentaires avec des informations dont disposent l'équipe du programme. Plusieurs séances de travail entre le Consultant et les responsables ont permis d'accorder les opinions sur les différents choix méthodologiques et les orientations à donner au document.

1.2.6 Considérations éthiques

La participation des différents groupes à la présente collecte des données est strictement volontaire. Des mesures ont été prises pour assurer le respect de la dignité et la liberté de chaque individu invité à participer. Un accent particulier est mis sur l'importance d'obtenir le consentement volontaire du participant et éviter la coercition et l'importance d'assurer la confidentialité des participants.

Section 2 : Caractéristiques des enquêtés

2.1 Caractéristiques des enquêtés

L'étude de base sur le dialogue en famille a pour cible les adultes de 15-49 ans et les jeunes dans les zones de Diapangou (région de l'Est du Burkina Faso) et Diébougou (région du Sud-Ouest du Burkina Faso). Dans ce chapitre, nous présenterons les différentes caractéristiques de la population enquêtée. Ce sont entre autres : l'appartenance à une association, l'occupation principale, la fréquentation actuelle, le niveau d'instruction atteint, le statut d'alphabétisation, la religion d'appartenance, le statut matrimonial et le type d'union. Une telle description permet de comprendre l'objet de cette étude qui est de cerner le dialogue en famille dans les zones de l'enquête.

Le tableau A1 en annexe réparti les enquêtés par zone d'enquête selon les différentes caractéristiques. De façon générale, on note que 268 individus ont été enquêtés à Diapangou dont 135 hommes et 133 femmes. A Diébougou ce sont 100 hommes et 108 femmes qui ont été soumis au questionnaire soit un ensemble de 208 individus. Sur l'ensemble des enquêtés de Diapangou, on note à peine 18% qui sont membres d'une association. Ces proportions sont 14,8% chez les hommes et 21,1% chez les femmes. A Diébougou, il y'a seulement 13,6% des enquêtés qui sont membres d'une association. Ce sont uniquement des femmes car il s'agit d'une association féminine.

Selon l'occupation principale, les activités dominantes des enquêtés à Diapangou sont l'agriculture (60,5%), la fréquentation scolaire (21,1%) et l'activité domestique ou ménage (3,4%). A Diébougou, les principales occupations des enquêtés sont la fréquentation scolaire (33,8%), le commerce (16,4%), le ménage (14,5%) et l'agriculture (10,1%).

Au niveau de la fréquentation scolaire, on note qu'à Diapangou, 38,8% des enquêtés ont fréquenté l'école, dont 44,4% d'homme et 33,1% de femme. Toujours dans cette localité, on observe que 58,7% des enquêtés qui ont fréquenté, vont actuellement à l'école. Une répartition de cette proportion par sexe donne 55,0% de garçons qui fréquentent actuellement contre 63,6% de filles. Le constat qui se dégage, toujours à Diapangou, c'est que le niveau d'instruction le plus élevé atteint est le primaire (42,3%) suivi du secondaire 1^{er} cycle (41,3%) contre à peine 15,4% pour le secondaire 2nd cycle. Par ailleurs, un peu plus d'un individu sur quatre est alphabétisé. Le taux d'alphabétisation est de 28,9% chez les hommes et 28,6% chez les femmes.

A Diébougou, 74,5% des enquêtés ont fréquenté l'école. Ces proportions sont de 87,0% chez les hommes et 63,0% chez les femmes. Sur les enquêtés qui ont fréquenté l'école, 46,5% vont actuellement à l'école, soit 50,6% chez les garçons et 41,2% chez les filles. Le plus haut niveau d'instruction atteint est le secondaire 1^{er} cycle, suivi du niveau primaire (32,3%) et du secondaire 2nd cycle (21,3%). Un fait important dans cette zone d'enquête, une enquêtée a déclaré avoir atteint un niveau d'instruction en franco-arabe. Toujours dans cette zone, on relève un taux d'alphabétisation de 34,6% dont 44,4% chez les femmes et 24,0% chez les hommes.

La répartition de la population enquêtées selon le statut matrimonial montre qu'à Diapangou, la plupart vivent en union libre (42,5%) ou sont des célibataires (42,2%) contre à peine 14,6% de mariés. Ces proportions sont respectivement de 45,9%, 37,6% et 15,0% chez les femmes et 39,6%, 46,7% et 14,1% chez les hommes. S'il y a mariage, il est surtout religieux (58,7%) ou coutumier (21,9%). Le mariage civil est peu pratiqué car à peine 3,2% des

individus y ont eu recours. La plupart des enquêtés (19,4%) se sont mariés à 20 ans. Pour bon nombre d'enquêtés (84,5%) le choix de leur conjoint leur a incombé soit 81,9% chez les hommes et 86,7% chez les femmes. Toutefois, il faut noter qu'une part non moins importante d'enquêtés ont leur conjoint qui a été choisi par leur père (12,3%). Cette proportion est de 15,3% chez les hommes et 9,6% chez les femmes.

A Diébougou, la répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale donne principalement 49,5% de célibataires (56,0% d'hommes et 43,5% de femmes), 36,1% de mariés (32,0% d'hommes et 39,8% de femmes) et 9,1% d'unions libres (11,0% d'hommes et 7,4% chez les femmes) et 5,3% de veufs/veuves (à peine 1,0% chez les hommes contre 9,3% de femmes). Le mariage coutumier est plus fréquent à Diébougou (25,7%). Cette forme d'union est suivie du mariage religieux (23,8%). Le mariage civil est peu pratiqué (5,7%). La combinaison du mariage coutumier, religieux et civil est pratiquée par 11,4% de la population. Toujours dans cette zone d'enquête, on note que la plupart des enquêtés se sont mariés à 20 ans (12,4%). De ces résultats, on peut dégager deux faits majeurs : le premier c'est que 11,4% de la population ce sont mariés à l'âge de 18 ans. Ce sont essentiellement les femmes (19,7%) contre aucun homme. Le deuxième fait est que sur 11,4% des enquêtés qui se sont mariés à 25 ans, très peu de femmes (1,6%) sont concernées contre 25,0% d'homme. Donc, les femmes se marient plus tôt.

Le fait que le mariage civil soit peu pratiqué à Diapangou et Diébougou mérite un certain nombre d'interrogations au nombre desquelles les coûts comparativement aux autres formes d'union, ou la représentation sociale qui voudrait en faire un mariage de « blanc », ou encore les préjugés qui tendent à donner plus de droits à la femme au lieu de la mise en exergue de l'aspect protection du/de la conjointe et de la progéniture, etc.

Concernant la possession d'un acte administratif, on note qu'une part importante d'enquêtés à Diapangou (96,7%) possèdent soit un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ; 64,6% disposent d'une carte d'identité et 2,6% d'un acte de mariage. On note tout de même 3,7% ne disposent d'aucun document administratif. Ce qui peut poser pour eux un problème de reconnaissance administrative et par conséquent une limitation quant à la jouissance de leurs droits.

A Diébougou, on constate que la quasi-totalité des enquêtés possèdent au moins un acte de naissance (70,7%) ou un jugement supplétif d'acte de naissance (29,3%). Et, environ deux individus sur trois ont une carte d'identité et 11,1% des enquêtés ont un acte de mariage. Une minorité d'individu (2,0%) ne possèdent aucun acte administratif.

Section 3 :

Connaissances et approbation des droits de la femme

3.1 Perception des droits de l'homme

A Diapangou, 25,4% des individus interrogés n'ont aucune compréhension des droits de l'homme. Et ce fait est encore plus marqué chez les femmes (30,1%) que chez les hommes (20,7%). Ce qui n'est pas le cas à Diébougou où seulement 3,0% des hommes et 7,0% des femmes interrogés ne savent pas de quoi il est question quand on parle de droit de l'homme. D'une localité à l'autre, les femmes sont toujours les plus nombreuses à être dans cette situation. Par ailleurs, les compréhensions des notions de droits de l'homme paraissent quasiment identiques dans les deux localités en dehors de quelques différences. En fait, les questions d'éducation et de santé ne sont pas prises en compte dans les compréhensions du droit à Diébougou. La perception selon laquelle les droits de l'homme renvoient à « *ce qui est bien pour épanouir une personne* » est partagée par 17,5% des enquêtés de Diapangou et 30% de ceux-ci à Diébougou. Cette perception est suivie par celle liée à la liberté aussi bien à Diapangou qu'à Diébougou. Ce sont donc des perceptions dont les sens sont semblables à ce que voudraient signifier les droits de l'homme.

Tableau 3.1: Répartition des enquêtés selon leur compréhension des droits de l'homme par zone d'enquête et par sexe⁶

Compréhension des droits de l'homme	Diapangou				Diébougou							
	Homme		Femme		Homme		Femme					
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%				
Ce dont la personne a besoin pour son bonheur	3	2,2	5	3,8	8	3,0	4	4,0	2	1,9	6	2,9
Ce que la loi autorise	5	3,7	3	2,3	8	3,0	5	5,0	2	1,9	7	3,4
Ce qui est bien pour épanouir une personne	22	16,3	25	18,8	47	17,5	30	30,0	47	43,5	77	37,0
Droit à l'éducation	11	8,1	9	6,8	20	7,5	4	4,0	7	6,5	11	5,3
Droit à la liberté	16	11,9	6	4,5	22	8,2	9	9,0	14	13,0	23	11,1
Droit à la sante	8	5,9	10	7,5	18	6,7						
Liberté de la personne	6	4,4	2	1,5	8	3,0	5	5,0	4	3,7	9	4,3
Nsp	28	20,7	40	30,1	68	25,4	3	3,0	8	7,4	11	5,3
Ensemble	135	73,2	133	75,3	268	74,3	100	70	108	83,4	208	76,9

⁶La variable sur la compréhension des droits de l'homme s'adresse à tous les enquêtés et c'est une question ouverte. Les modalités présentées dans le tableau 3.1 ont fait l'objet d'un regroupement selon les ressemblances dans les réponses. Les modalités constituées d'un seul cas n'ont pas été prises en compte dans ce tableau synthétique. Les proportions ont été obtenues en divisant le nombre de cas d'une modalité par l'ensemble des enquêtés du sexe concerné dans la localité.

3.2 Perception des droits de la femme

La vision selon laquelle les femmes ont aussi des droits est généralement acceptée par la plus grande majorité des enquêtés (confère tableau 3.2). A Diapangou, ce sont 84% des individus interrogés qui pensent que les femmes ont des droits et la proportion des femmes pensant ainsi est plus élevée que celle des hommes ; soit 85% contre 83%.

Tableau 3.2 : Répartition des enquêtés selon leur compréhension des droits de la femme par zone d'enquête et par sexe

	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%										
Oui	112	83,0	113	85,0	225	84,0	96	96,0	101	93,5	197	94,7
Non	3	2,2	1	0,8	4	1,5	2	2,0	1	0,9	3	1,4
NSP	20	14,8	19	14,3	39	14,6	2	2,0	6	5,6	8	3,8
	135	100,0	133	100,0	268	100,0	100	100,0	108	100,0	208	100,0

Au niveau de Diébougou, ce sont les hommes qui pensent le plus (96%) que les femmes ont aussi des droits. Et cette localité paraît plus réceptive aux droits des femmes qu'à Diapangou. En effet, comme le disait le catéchiste de Diébougou, « *Maintenant la femme à son droit, il a droit de vivre comme les autres, c'est-à-dire comme il doit. Elle à sa connaissance, elle à son idée, il faut lui laisser la liberté de vivre. La femme en tout cas elle est libre de vivre comme les autres.* » « *Comme les hommes, les femmes ont aussi le droit d'aller et venir, d'entreprendre et d'exercer ce qu'elles veulent* » (catéchiste de Diapangou). C'est le principe d'égalité entre hommes et femmes qui est consacré par ces deux catéchistes des deux localités.

Quant à la minorité qui estime que les femmes n'ont pas de droit, on constate que leur proportion s'élève à 1,5% à Diapangou et 1,4% à Diébougou. Des proportions qui semblent identiques. « *la femme doit être sous la responsabilité de son mari* », « *(...) la nature la crée inférieure* », « *elle doit être soumise* », « *parce que c'est l'homme qui doit tracer les droits de la femme* », « *quand la femme se marie, elle devient la propriété de l'homme* » : voici tant de raisons qui déterminent la négation des droits aux femmes à Diapangou. A des positions diverses, ce sont les mêmes raisons qui sont aussi avancées à Diébougou pour nier les droits aux femmes. Pour ces derniers, les pesanteurs socio-culturelles sont toujours d'actualité et la femme ne saurait se comparer aux hommes.

Encadré 1 : Opinion d'un chef de terre Djan à Diébougou sur les droits des femmes

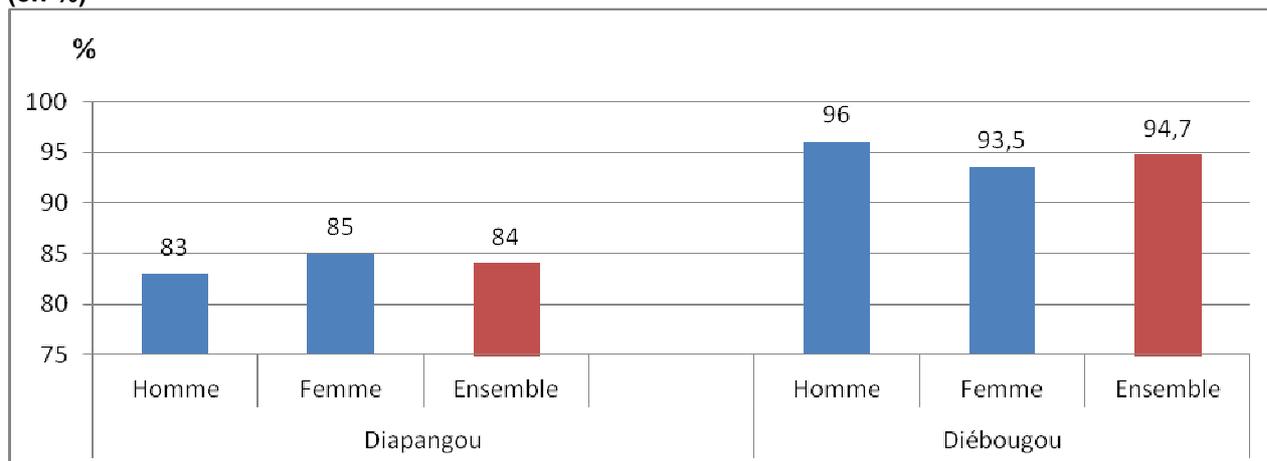
« Il y a quelques droits de femmes que je connais. C'est que la femme a droit à l'éducation, la femme a droit à la santé, la femme a droit à l'entretien, la femme a droit à la nourriture. Tout droit que l'homme a, la femme aussi a droit ».

Et,

« Dans la culture Djan ! la femme à la liberté mais c'est pas toutes les libertés. Voilà ! la femme a la liberté chez nous par exemple de... d'attirer l'attention de son mari par rapport au suivi, à la gestion de la famille, la femme peut mettre son enfant à l'école sans l'avis même de son mari. Chez les Djan. »

« Mais ! Je vais te donner un exemple. Si par exemple elle a une fille, elle n'a pas le droit de donner la fille en mariage sans le consentement du papa. Vous voyez ce n'est pas toutes les libertés et elle n'a pas la liberté de se promener comme elle veut. Tu vois, il y a des femmes qui sortent sans l'avis de leur mari. Voilà ! Si tu dois sortir, le mari doit savoir je pars ici, je reviens à telle heure. Si le mari est au courant, il n'y a pas de problèmes. »
(idem)

Graphique 3.1 : Répartition des enquêtés qui ont une compréhension des droits de la femme (en %)



A Diapangou, les droits de la femme les plus connus sont respectivement le droit à l'éducation (49,8%) et le droit à la santé (48,4%). Le droit d'entreprendre et de posséder des biens ainsi que le droit à la vie associative sont respectivement connus à 17,3% et 12,4% par les enquêtés. Le droit au vote et au poste politique est moins connu dans cette localité. Ce qui continue de confirmer les difficultés qu'ont les acteurs sociaux d'accepter l'engagement politique des femmes.

Encadré 2 : Connaissance des droits de la femme

« Les droits qui conviennent aux hommes conviennent aussi aux femmes. Parce qu'il n'y a pas trop de différence entre l'homme et la femme. Les femmes ont le droit de s'occuper des choses de la maison, les enfants et puis entretenir les hommes comme les hommes aussi doivent les entretenir. Ce que la femme veut chez l'homme, il doit la satisfaire. Tu ne dois pas faire travailler ta femme beaucoup. Les travaux durs qui la font souffrir. Tu ne dois pas lui refuser certaines choses quand elle les veut, tu dois satisfaire ses besoins. Si elle est malade tu dois la soigner. » (Adjoint à l'Imam de Diébougou)

La femme a le droit d'entreprendre ce qui *« lui convient comme ça convient à l'homme aussi. Quelque soit ce qu'elle entreprend. Comme par exemple construire une maison, faire la commerce, c'est possible (...) elle doit faire l'école, c'est dans l'intérêt de tout le monde (...) la femme a les mêmes droits que l'homme. Mais, «ceux qui comprennent respectent certains droits. Mais ils ne peuvent pas comme dans certains villages éloignés, ils disent que les femmes n'ont pas de droit. Elle doit faire tout ce que l'homme lui demande. » (idem)*

« Bon ce que je connais, c'est que la femme elle a son droit, elle s'occupe de la famille et on peut dire la maison même c'est pour la femme (...) elles ont des droits, elles ont les mêmes droits que les hommes, que tout humain, alors elles doivent vivre aisément et vous savez que quand on parle de santé, chacun veut vivre en bonne santé (...) Bon je vais aussi parler un peu de scolarisation, quels sont les droits de la femme dans ce domaine là (...) les filles ont le droit d'aller à l'école comme les garçons, elle a le droit d'être éduquée (...) normalement elles peuvent sortir et revenir, mais s'il s'agit de sortir comme ça connaître les différentes villes, elles ont le droit de le faire » (Pasteur de l'église AD de Diébougou).

A Diébougou, le droit à l'éducation et le droit à la santé sont aussi les droits plus connus comme à Diapangou et ils sont même autour de 69,5% à connaître le droit à l'éducation avec une proportion plus élevée au niveau des femmes (70,3%). Avec une proportion un plus élevée (38,1%), le droit d'entreprendre et de posséder constitue le troisième droit le plus connu dans cette localité. Le droit au vote et au poste politique est connu par 15,2% des enquêtés. En fait, ce sont les droits sociaux des femmes qui paraissent plus connus dans ces deux localités comme l'indique le tableau A2 en annexe.

La connaissance des différents droits de la femme est certes, nécessaire mais, les accepter ou les approuver constitue une autre paire de manche. Le tableau A3 en annexe répartit les enquêtés selon qu'ils approuvent les droits de la femme. A Diapangou, ce sont respectivement, le droit à l'éducation (50,7%), le droit pour la femme d'avoir la garde des enfants en cas de divorce (50,2%) et le droit à la santé (44,2%) qui sont les plus approuvés. Le droit d'entreprendre et de posséder constitue le droit approuvé en quatrième position avec une proportion de 14,9%. A Diébougou, les droits à l'éducation et à la santé sont les plus approuvés avec des proportions respectives de 66,5% et 55,5%. Le droit d'avoir la garde des enfants en cas de divorce est pris en compte avec une proportion d'approbation (52,4%) qui se situe à la troisième position. En quatrième position c'est plutôt le droit à la parole qui est approuvé (35,1%). Il ressort que les droits majoritairement approuvés à Diébougou montrent que les perceptions liées au statut de la femme s'améliorent dans cette localité.

Encadré 3 : Respect des droits de la femme

« Honnêtement, le droit à la nourriture il faut bien nourrir la famille. Le droit à la santé malgré que c'est moderne maintenant parce que si ta femme, chez nous les Djans, tu es dans l'obligation de l'amener chez le guérisseur traditionnel sinon s'il meurt on te traite de sorcier (passage de moto : bruit) si elle meurt sans que tu la soignes, tu es tout de suite banni de la famille. Donc c'est la nourriture, la santé. Il y a l'éducation même, l'éducation traditionnelle, je n'ai pas dit l'école même, la mettre à l'école. Si la femme vient chez toi, si tu sens que y a quelque chose qui lui manque, il faut inculquer ton éducation pour qu'il puisse avoir l'entente même dans la famille. Parce que la femme vient avec son éducation (rires). C'est pas obligé que ce soit une Djan. Chez nous on se marie avec toutes les ethnies. Tu vois donc c'est ces trois droits là, le logement pour qu'elle dorme bien » (Entretien avec le chef de terre Djan, Diébougou)

Et les enquêtés avancent diverses raisons pour montrer pourquoi ils approuvent certains droits des femmes. Le motif de promouvoir l'émancipation de la femme en est le principal dans les deux localités. Tandis que cette raison est avancée par 27,2% des enquêtés de Diapangou avec une proportion plus élevée au niveau des femmes (30,1%), ce sont 46,2% des individus de Diébougou qui approuvent les différents droits des femmes en pensant favoriser ainsi la femme. La seconde raison évoquée (10,4%) à Diapangou est relative à l'amélioration des conditions de vie de la femme alors qu'à Diébougou (9,1%) des individus approuvent les différents droits des femmes parce qu'ainsi elles participeront efficacement au développement du pays.

Tableau 3.5: Répartition des enquêtés selon les cinq raisons majeures évoquées pour approuver les droits de la femme par zone d'enquête et par sexe

Cinq raisons majeures pour approuver les droits de la femme	Diapangou						Cinq raisons majeures pour approuver les droits de la femme	Diebougou					
	Homme		Femme		Ensemble			Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%		Eff	%	Eff	%	Eff	%
Emancipation de la femme	33	24,4	40	30,1	73	27,2	6	6,0	5	4,6	11	5,3	
Amélioration des conditions de vie	17	12,6	11	8,3	28	10,4	6	6,0	7	6,5	13	6,3	
Acte normal	11	8,1	9	6,8	20	7,5	9	9,0	10	9,3	19	9,1	
Avantageux	4	3,0	13	9,8	17	6,3	6	6,0	8	7,4	14	6,7	
Egalité entre les hommes	11	8,1	6	4,5	17	6,3	45	45,0	51	47,2	96	46,2	
	135	56,2	133	59,5	268	57,7	100	72,0	108	75,0	208	73,6	

3.3 Canal d'information sur les droits de la femme

Selon le tableau A4, en annexe, on constate qu'il y a une diversité de canaux à travers lesquels les individus des deux localités ont entendu parler des droits de la femme. A Diapangou, on constate que les principaux canaux des enquêtés sont respectivement la radio, les causeries/discussions, la télévision et les enseignants. Ce sont des canaux sur lesquels les intervenants pourraient se fonder pour mieux faire passer des thématiques relatives à ces questions dans cette localité. Par ailleurs, les amis (c'est-à-dire le bouche à oreille), les journaux ainsi que les parents constituent des canaux à ne pas négliger.

A Diébougou, les chefs coutumiers constituent le principal canal d'autant plus que tous les enquêtés de cette localité estiment avoir entendu parler des droits de la femme par les chefs coutumiers. Au-delà de ce canal, la radio, les causeries/discussions, la télévision ainsi que les parents sont des canaux importants par lesquels des informations sont fournies sur les droits de la femme.

3.4 Rapport entre droits de l'homme et droits de la femme

Généralement, la majorité des individus estiment que les femmes doivent avoir les mêmes droits que les hommes (confère graphique 3.2). Tandis que 64,7% des enquêtés de Diapangou pensent ainsi, ce sont 77,5% de ceux de Diébougou qui trouvent cela nécessaire. Et ils l'expriment ainsi : *« la femme et l'homme ont les mêmes droits. Le droit de se sentir dans sa peau, la femme et l'homme ont ce droit ! »* (focus_hommes adultes_Diébougou).

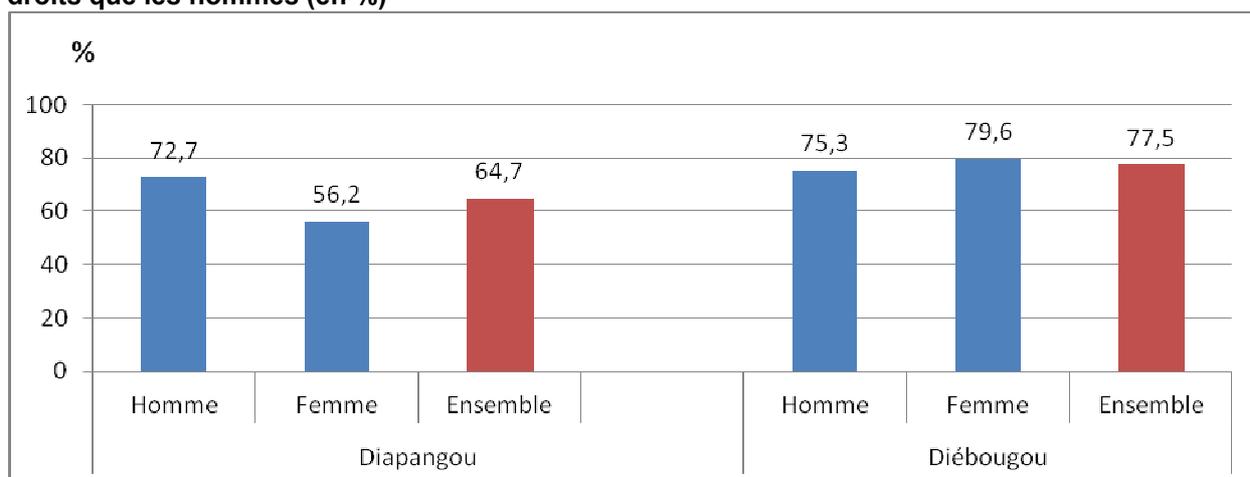
Ce qui peut traduire que les mentalités s'améliorent au sujet des perceptions liées au statut de la femme dans ces deux localités. Cependant, il faudra tenir compte de cette minorité qui pense plutôt le contraire. *« Ils ne peuvent pas même pas avoir les mêmes droits.(...) ça ne peut pas se faire, l'homme est supérieur à la femme. C'est l'homme qui décide de tout, la femme ne peut pas avoir les mêmes droits que l'homme.(...) Je crois que même avec la religion, c'est avec la côte de l'homme qu'on a pris pour faire la femme. Donc, c'est difficile que la femme puisse avoir les mêmes droits que l'homme. »* (focus_hommes adultes_Diébougou). Connaître de tels motifs permettent de mieux cibler les interventions de promotion de la condition féminine.

Encadré 4 : Droit de l'homme et droit de la femme

« normalement les femmes peuvent jouir de la liberté comme les hommes, ça c'est normal (...) parce que les femmes aussi ont leur point de vue et elles ont le droit parce que dans la famille, on peut dire l'homme s'occupe de la famille, mais la femme aussi, donc je pense que les femmes sont libres. » (Pasteur de l'église AD de Diébougou)

« la femme a les mêmes droits que l'homme » (Adjoint de l'imam de Diébougou)

Graphique 3.2 : Répartition des enquêtés qui pensent que les femmes doivent avoir les mêmes droits que les hommes (en %)



Si les femmes méritent d'avoir les mêmes droits que les hommes, c'est dû au fait que la « femme est égale à l'homme » selon les propos des enquêtés. C'est la principale raison avancée aussi bien à Diapangou qu'à Diébougou. En fait, 43,4% des individus pensent ainsi à Diapangou. A Diébougou, cette proportion s'élève à 54,0%. Le second motif considère les femmes comme des humains tout comme les hommes. Dans ce sens, il n'y a pas de raison qu'elles n'aient pas les mêmes droits que les hommes. 36,4% dont 31,7% de femmes soutiennent ce principe d'égalité de droit entre hommes et femmes à Diapangou. A Diébougou, ce sont 44,7% des individus enquêtés dont 49,4% de femmes qui ont cette conviction. Par ailleurs, ils estiment que penser ainsi « participe au développement » de la Nation. Et, 18,9% des individus raisonnent ainsi à Diapangou contre 37,3% à Diébougou où 24,7% des individus pensent aussi que « cela participe à une certaine justice ». Ainsi, le principe d'égalité entre humains, la promotion du développement et de la justice constituent les fondements de la nécessaire égalité de droit entre hommes et femmes selon les enquêtés comme l'indique le tableau 3.6.

Tableau 3.6 : Répartition des enquêtés selon les raisons pour lesquelles les femmes méritent d'avoir les mêmes droits que les hommes

Raisons des droits identiques entre les hommes et les femmes	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Femme est égale à l'homme	41	51,3	21	33,3	62	43,4	43	60,6	38	48,1	81	54,0
Femme est un être humain	32	40,0	20	31,7	52	36,4	28	39,4	39	49,4	67	44,7
A été éduqué dans ce sens	2	2,5	1	1,6	3	2,1	0	0,0	1	1,3	1	0,7
Cela participe à une certaine justice	5	6,3	1	1,6	6	4,2	18	25,4	19	24,1	37	24,7
Cela participe au développement	14	17,5	13	20,6	27	18,9	28	39,4	28	35,4	56	37,3
Autre raison	12	15,0	11	17,5	23	16,1	3	4,2	4	5,1	7	4,7
Ensemble	80	100,0	63	100,0	143	100,0	71	100,0	79	100,0	150	100,0

Encadré 5 : Droits non respectés

« le droit au libre déplacement certains hommes 'acceptent pas que leurs femmes se déplace même pour des raisons de travail (...) Oui, même le commerce là, il y a des hommes qui n'acceptent pas. Ils disent que si elle fait ça, elle ne va plus s'occuper des enfants, de son foyer quoi » (Adjoint imam de Diébougou)

« Oui même si le plus souvent c'est pas respecté, c'est par ignorance, mais une fois que ils arrivent à comprendre comme quoi l'homme a u droit, alors ils respectent (...) Bon eh, l'éducation des enfants, eh la protection aussi de la famille, c'est respecté (...) même si y a des droits qui sont violés, ça c'est souvent par ignorance que les gens le font. Sino, le monde évolue et chacun veut connaître ce qu'il fera pour vivre aisément. Voilà ! (Pasteur de l'église AD de Diébougou)

Parmi ceux qui pensent que les femmes ne méritent pas d'avoir les mêmes droits que les hommes, il y'a 39,5% avec une proportion un peu plus élevée chez les femmes (soit 41,3%) à Diapangou qui justifient cette vision en estimant que « l'homme est supérieur à la femme ». C'est aussi cette raison qui est principalement avancée à Diébougou avec une proportion de 62,8% dont 55% de femmes. Et ce sont les femmes qui soutiennent le plus une telle mentalité que les hommes. Ce qui friserait un paradoxe dans lequel la victime accepte sa condition d'infériorité. La perception selon laquelle « l'homme est responsable de tout dans la famille » est le second motif évoqué pour nier l'égalité de droits entre homme et femme. A Diapangou, c'est 26,3% des individus dont 21,7% de sexe féminin qui le pensent alors qu'à Diébougou, ceux qui ont une telle conviction constitue une proportion de 41,9% dont 30% de femmes. On constate, ainsi, que c'est la perception relative à la supériorité de l'homme par rapport à la femme qui expliquerait plus la négation de l'égalité de droits entre les deux sexes.

Tableau 3.7 : Répartition des enquêtés selon les raisons pour lesquelles les femmes ne méritent pas d'avoir les mêmes droits que les hommes par zone d'enquête et par sexe

Raisons des droits non identiques entre les hommes et les femmes	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%										
L'homme est supérieur a la femme	11	36,7	19	41,3	30	39,5	16	69,6	11	55,0	27	62,8
L'homme travaille plus que la femme	4	13,3	9	19,6	13	17,1	0	0,0	3	15,0	3	7,0
L'homme est responsable de tout dans la famille	10	33,3	10	21,7	20	26,3	12	52,2	6	30,0	18	41,9
Autre raison	11	36,7	11	23,9	22	28,9	5	21,7	7	35,0	12	27,9
Ensemble	30	100,0	46	100,0	76	100,0	23	100,0	20	100,0	43	100,0

Section 4 :

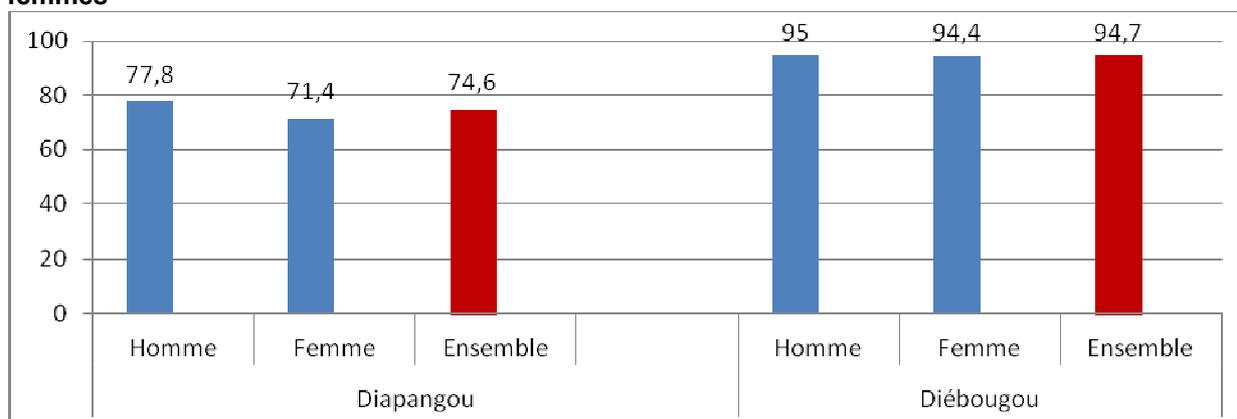
Violence à l'égard des femmes

4.1 Connaissances des violences faites aux femmes

Globalement la majorité des individus enquêtés ont entendu parler des violences faites aux femmes. Ils sont 74,6% à en avoir entendu parler à Diapangou. Et la proportion des hommes ayant entendu parler est plus élevée que celle des femmes dans cette localité, soit 77,8% pour les hommes contre 71,4% au niveau des femmes.

A Diébougou, c'est 94,7% des individus qui en ont entendu parler des violences faites aux femmes. Il y a une quasi égalité de proportion entre les femmes et les hommes ayant entendu ; soit 95% pour les hommes et 94,4% pour les femmes.

Graphique 4.1 : Répartition des enquêtés qui ont entendu parler des violences faites aux femmes



Au-delà des considérations techno-scientifiques, les enquêtés de Diapangou et de Diébougou considèrent principalement que le terme de violences faites aux femmes peut être défini d'une part comme « *tout ce qui constitue des souffrances pour la femme* » et d'autre part comme « *tout ce qu'on fait de mal à la femme parce qu'elle est femme* ». Dans ces deux localités, on estime respectivement à 75,5% et à 71,1% que la première définition, c'est-à-dire tout ce qui est objet de souffrance pour la femme, sied mieux pour décrire ce que c'est que les violences faites aux femmes.

« *violence c'est quand un homme viole une femme, elle tombe enceinte et accouche un enfant qui ne connaît pas son père. (...) il y a des hommes qui sortent boire et reviennent battre leurs femmes le soir ; le lendemain les gens viennent demander pardon, et après l'homme ressort boire et revient la frapper blesser. (...) c'est quand l'homme frappe sa femme et jette ses affaires dehors* » (**focus_élèves_Diapangou**) « *la violence faite aux femmes, ça veut dire ce que on fait à la femme, ce qui ne la plaît pas et puis on la fait, c'est ce que ça veut dire.(...) c'est quand on viole les femmes, c'est quand un homme bat sa femme.* » (**focus_6-14 ans_Diébougou**). Ce sont autant discours qui font référence aux perceptions que certains élèves ont de la notion de VEF dans ces deux localités. Il ressort que la mention est à un type de comportement que l'homme adopte à l'endroit de la femme et dont les corollaires sont la souffrance de la femme.

Encadré 6 : Définition des violences faites aux femmes

« J'attends par violence, tout ce qui peut atteindre l'intégrité de la femme. Voilà par exemple l'excision (rires) tu vois non ! Nous avons les violences sexuelles corporelles, verbales voilà§ C'est le violence ! Tu vois on ! On pouvait dans l'ancien temps t'attribuer les femmes par force, ça c'est les violences (...) ici, l'excision continue toujours » (**Chef de terre Djan**)

« violences faites aux femmes, c'est les faire faire les travaux durs. Comme par exemple tu donne u champ à ta femme, elle doit s'occuper du champ, elle doit faire la corvée du bois, l'eau et, la cuisine etc. les travaux dépassent sa capacité et ça c'est une violence. E pas soigner la femme quand elle est malade est une violence. Ne pas s'occuper de sa femme c'est une violence faite aux femmes (...) C'est les durs travaux, les travaux champêtres, aller cultiver, se lever charger de gros bois et venir préparer à manger (Adjoint imam de Diébougou)

« je comprend ce côté-là c'est que bon, forcer, coincer la femme à ne pas vivre comme, c'est-à-dire certains disent que c'est l'homme qui est le chef de la famille, la femme n'a pas droit même de prendre la parole dans la famille, c'est l'homme qui décide et si toute fois la femme veut aussi ajouter son grain de sel, ça devient autre chose (...) le fait que l'homme veut décider seul, et souvent la femme aussi voit que elle a quelque chose à ajouter et souvent si les deux ne s'entendent pas et souvent devenir autre chose. Normalement avant de décider, l'homme doit s'asseoir quand même avec sa femme et aussi partager avec elle et voir son point de vue la femme peut trouver que c'est juste ou que c'est pas juste (pasteur de l'église AD de Diébougou)

Tableau 4.1: Répartition des enquêtés selon leur définition des VFF par zone d'enquête et sexe

Définition des VFF	Diapangou						Diébougou					
	homme		femme		Ensemble		homme		femme		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Tout ce qui constitue des souffrances pour la femme	81	77,1	70	73,7	151	75,5	66	69,5	74	72,5	140	71,1
Tout ce qu'on fait de mal a la femme parce qu'elle est femme	7	6,7	9	9,5	16	8,0	46	48,4	50	49,0	96	48,7
Total	105	100	95	100	200	100	95	100	102	100	197	100

4.2 Caractéristiques des violences faites aux femmes

Quand il s'agit de caractériser ce type de violence à travers des formes qui lui sont spécifiques, il en ressort une multiplicité. A Diapangou, 70% des enquêtés pensent que les surcharges de travail domestique constituent une forme de violence à l'égard des femmes (70%) alors que 21,5% des individus pensent qu'elles se caractérisent plus par les violences morales à l'endroit des femmes. Les sévices corporelles, les MGF, les coups et blessures volontaires ont été désignés par 21% des individus comme formes caractéristiques des violences faites aux femmes. Quant au mariage forcé/précoce, ceux qui apparentent ce fait à ce type de violence sont autour de 19,5%.

A Diébougou, les principales formes de violences faites aux femmes qui sont connues par les enquêtés sont respectivement les sévices corporelles (62,9%), les violences morales (61,4%), les coups et blessures volontaires (37,1%), les MGF (35%), les refus de contribuer aux charges du ménage (34,0%) et les abus sexuels/harcèlement/viol (26,9%) comme indiqué dans le tableau A5 en annexe. Certes, toutes les formes ci-dessous citées ont été mentionnées ou évoquées par les différents enquêtés de Diébougou. Mais, il ressort que celles respectivement citées plus haut sont les plus connues chez les répondants.

4.3 Canal d'information sur les violences faites aux femmes

Selon le tableau A6 en annexe, il y a une diversité de canaux à travers lesquels les individus des deux localités ont entendu parler des violences faites aux femmes. A Diapangou, on constate que les chefs coutumiers ont constitué des canaux par lesquels la quasi-totalité des enquêtés ont entendu parler des violences faites aux femmes. Les autres principaux canaux dans cette localité sont respectivement la radio (61,0%), les causeries/discussions (38%), la télévision (31,5%) et les amis (24%)

A Diébougou, les chefs coutumiers ont aussi constitué le principal canal d'autant plus que tous les enquêtés de cette localité estiment avoir entendu parler des violences faites aux femmes à travers ces leaders. Au-delà de ce canal, la radio (46,2%), les causeries/discussions (37,6%) représentent des canaux importants. Dans cette localité, les ONG/association peuvent être prises en compte d'autant plus que c'est le canal par lequel 21,3% des enquêtés ont entendu parler de ce phénomène. Ce qui est considérable.

4.4 Position sur les violences faites aux femmes

Pour ce qui est de la position des individus faces aux violences faites à l'égard des femmes, on constate que la désapprobation constitue l'attitude adoptée par la grande majorité des enquêtés. En effet, ils sont 95,9% à désapprouver cette violence à Diapangou alors que cette proportion s'élève à 99,0% à Diébougou. Soit la quasi-totalité des enquêtés de cette localité. « *ta femme n'est pas un animal hein* » comme le disait le chef Djan de Diébougou pour désapprouver ce type de violence. Et, dans ces deux localités, la proportion des femmes désapprouvant cet état de fait est plus élevée que celle des hommes comme indiqué dans le tableau 4.2. Par ailleurs, comprendre les mobiles d'approbation de ces violences par les 1,9% des enquêtés de Diapangou permettrait de mieux lutter contre ce phénomène.

Tableau 4.2 : Répartition des enquêtés selon leur position par rapport aux VFF par zone d'enquête et par sexe

Position par rapport aux VFF	Diapangou						Diébougou					
	homme		femme		ensemble		homme		femme		ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Pas de position	2	1,5	0	0,0	2	0,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0
désapprouve	128	94,8	129	97,0	257	95,9	98	98,0	108	100	206	99,0
Approuve	3	2,2	2	1,5	5	1,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0
ça dépend	2	1,5	2	1,5	4	1,5	2	2,0	0	0,0	2	1,0
Total	135	100,0	133	100,0	268	100	100	100,0	108	100,0	208	100,0

Encadré 7 : Opinion sur les VFF

« ce n'est pas une bonne chose. Selon le principe musulman, ce 'est pas bon. L'homme doit entretenir la femme comme la femme doit entretenir l'homme c'est pas bon de maltraiter la femme, de la faire travailler au delà de ses forces, de l'insulter » (Adjoint imam de Diébougou).

« Moi mon opinion est que si chaque homme pouvait voir de son côté pour qu'il y ai l'entente et l'harmonie, avant de décider qu'il appelle son épouse et que les deux décident ensemble, là je pense que bon l'entente et que il y ai la liberté et l'harmonie dans les foyers (Pasteur de l'église AD de Diébougou).

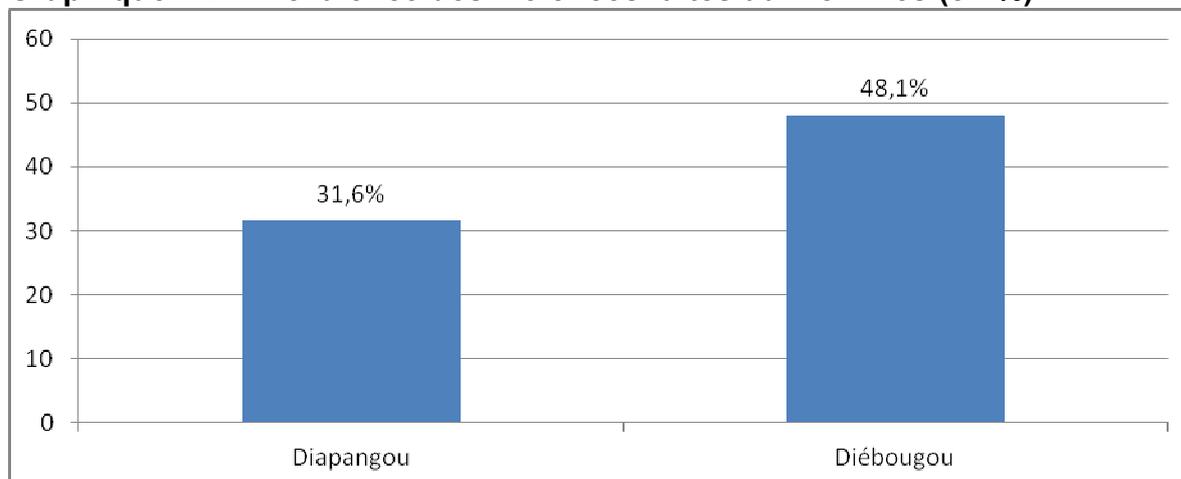
Selon le tableau A7 en annexe, en dehors de quelques types de VFF qui sont faiblement tolérées (violences morales et coups et blessures), la quasi-totalité des individus estiment qu' « aucune violence n'est normale ». Ce qui veut dire que ces formes de violences ne sont pas tolérées par la plupart des enquêtés. A Diapangou, bon nombre d'enquêtés pensent qu'aucune violence n'est normale même si 4,3% d'entre eux tolèrent les coups et blessures contre 5,5% qui tolèrent les violences morales. Au niveau de Diébougou, c'est 95,2% des enquêtés qui estiment qu'« aucune violence n'est normale ». Mais, les formes de violence tolérées le sont par une minorité dont la plus importante proportion s'élève à 1,9% et est relative aux violences morales (psychologiques : refus de communiquer, de manger des repas, insultes, privations de libertés, refus des rapports sexuels, infidélité).

Femmes et violences

4.5 Prévalence des violences faites aux femmes

Le graphique 4.2 montre déjà que les violences faites à l'égard des femmes existent aussi bien à Diapangou qu'à Diébougou. Plus précisément, tandis que cette prévalence chez les femmes de Diapangou s'élève à 31,6%, elle est de 48,1% à Diébougou. Ce qui n'est pas négligeable.

Graphique 4.2 : Prévalence des violences faites aux femmes (en %)



4.6 Types de violence

Concernant les types de violence dont elles ont été victimes, on constate qu'à Diapangou, les femmes sont principalement victimes de sévices corporels (35,7%) et d'insultes dégradantes (28,6%), de MGF et d'abus quelconque (sexuels/harcèlement et exploitation dans le travail) avec une proportion de 14,3%. Ce qui est différent des propos d'autres femmes de la localité qui estiment que « *Les violences les plus fréquentes dans notre localité sont le refus de prendre les charges du ménage par les hommes et le surcharge de travail des femmes* ». (focus_femmes_Diapangou)

A Diébougou, la principale forme de violence dont sont victimes la majorité de femmes (53,8%) est la violence morale. Les insultes dégradantes dont 38,5% des femmes ont été victimes constituent la seconde forme de violence que vivent les femmes dans cette localité. Les sévices corporels ne sont qu'en troisième position (21,2%) et sont précédées par les MGF dont 15,4% d'entre elles en ont été victimes. Lors d'un focus, les femmes de Diébougou ont estimé que les cas VEF les plus récurrentes sont « (...) *refuser de s'occuper de la femme, refuser de communiquer avec elle ; ne pas contribuer aux charges de la famille* ». (focus_femmes_Diébougou). Ce qui diffère quelque peu de ce que disent les enquêtées.

Tableau 4.3: Répartition des enquêtées selon le type de violence dont elles ont été victimes par zone d'enquête

Type de violence dont elles ont été victime	Diapangou		Diébougou	
	Effectif	%	Effectif	%
Sévices corporels	15	35,7	11	21,2
MGF	6	14,3	8	15,4
Mariage forcé/précoce	3	7,1	2	3,8
Violence morale	5	11,9	28	53,8
Abus sexuel/harcèlement	1	2,4	1	1,9
Abus/exploitation dans le travail	6	14,3	5	9,6
Coups et blessures volontaires	1	2,4	5	9,6
Problèmes d'héritage	0	0,0	3	5,8
Insultes dégradantes	12	28,6	20	38,5
Autres	6	14,3	8	15,4
Total	42	100,0	52	100,0

4.7 Nombre de fois dont la femme a été victime de violence

Au cours des 12 derniers mois précédant cette étude, il ressort du tableau 4.4 que 8,5% ont été victime de VFF une seule fois et 15% d'entre elles l'ont vécu plus d'une fois. On constate qu'une femme de Diapangou est en moyenne deux fois victime de VFF dans le mois. A Diébougou, celle qui en a le plus subi de violence vivait cet état de fait une fois chaque deux mois.

Tableau 4.4 : Répartition des enquêtées selon le nombre de fois dont elles ont été victime au cours des 12 derniers mois par zone d'enquête

Nombre de fois	Diapangou		Diébougou	
	Effectif	%	Effectif	%
0	34	81,0	43	82,7
1	5	11,9	3	5,8
2	0	0,0	3	5,8
3	0	0,0	2	3,8
5	2	4,8	0	0,0
6	0	0,0	1	1,9
24	1	2,4	0	0,0
Total	42	100,0	52	100,0

4.8 Auteurs des violences faites aux femmes et actions entreprises

Concernant les variables sur les auteurs des violences, la manière dont la victime a été battue, raison de la réaction et réaction après avoir été battue, il faut noter une faiblesse des effectifs.

Toutefois, il faut remarquer qu'à Diapangou, la plupart des victimes ont indiqué leur parent comme auteurs des violences qu'elles ont vécu. A Diébougou, par contre, le principal auteur de ces formes de violence est le conjoint (copain ou mari). Tandis que les poings et les coups de bâton sont plus fréquents à Diapangou, les coups de poings et les chicottes sont les manières les plus utilisées à Diébougou.

La majorité des femmes battues ne font rien après qu'elles aient été battues. Très peu d'entre elles ont posé plaintes auprès des autorités judiciaires. Elles n'ont pas encore intégré cette culture qui veut les victimes saisissent toujours les structures officielles adaptées lorsqu'elles sentent leur intégrité bafouée par une tierce personne. Dans leur explications, bon nombre de femmes ne réagissent pas parce qu'elles trouvent cela normal alors que certaines se comportent ainsi car ne sachant pas où partir. C'est donc par ignorance.

Pour d'autres, par contre, c'est la peur de la réaction des gens c'est-à-dire le qu'en-dira-t-on, qui fait qu'elles adoptent de tels comportements (voir tableau A7d).

Encadré 8 : Auteurs des VFF

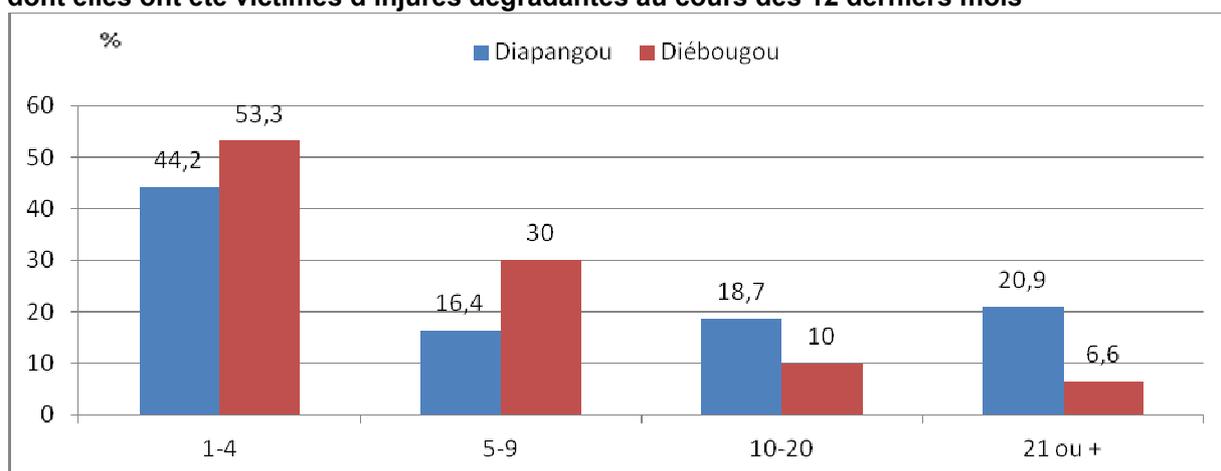
« Dans une famille il se peut que le mari en maltraite pas sa felle, mais ça peut venir des sœurs du mari ou bien des frères du mari ou bien de la mère du mari. Ils insultent la femme et lui confient souvent des travaux durs. Ce qui amène la bagarre » (Adjoint imam de Diébougou)

« le plus souvent ça peut commencer par l'homme comme ça peut commencer par la femme. Oui.(...) si y a un qui se révolte contre son prochain, alors ça peut susciter maintenant des mésententes et peut être ça peut commencer par la femme, ou peut être par l'homme » Pasteur de l'église AD de Diébougou).

4.9 Type de violences subies et auteurs

Le graphique 4.2 montre qu'à Diapangou, 44,2% des enquêtées ont été injuriées entre une et quatre fois. Au niveau de Diébougou celles qui ont été victimes d'injures dégradantes entre une et quatre fois représentent 53,3% de celles qui disent avoir été victimes d'injures dégradantes.

Graphique 4.2 : Répartition des enquêtées de Diapangou et Diébougou selon le nombre de fois dont elles ont été victimes d'injures dégradantes au cours des 12 derniers mois



4.10 Auteurs des injures dégradantes

A Diapangou, les parents sont les principaux auteurs des injures dégradantes (34,7%). Les époux viennent en seconde position et les amis en troisième position. Dans la ville de Diébougou, les époux sont les premiers principaux auteurs de ces injures (37,5%). Les parents constituent les seconds principaux auteurs et les amis sont en troisième position. On voit que les auteurs de cette forme de violence se recrutent dans l'environnement immédiat de la victime.

Tableau 4.5 : Répartition des enquêtées selon les auteurs des injures dégradantes subies au cours des 12 derniers mois par région

Auteur des injures	Diapangou		Diébougou	
	Effectif	%	Effectif	%
Mes parents	17	34,7	5	15,6
Mon copain	3	6,1	2	6,3
Mon maître/Professeur	1	2,0	0	0,0
Voisin	1	2,0	0	0,0
Communauté	3	6,1	1	3,1
Amis	6	12,2	4	12,5
Epoux	15	30,6	12	37,5
Autres	3	6,1	8	25,0
Total	49	100,0	32	100,0

A Diapangou, les auteurs des violences ont tendance à insulter la personne de leur victime en premier lieu et leur famille en deuxième lieu avant de s'attaquer à leur parent. A

Diébougou, ce sont respectivement la personne de la victime, ses parents et sa famille qui sont les principales cibles des auteurs d'injures.

Tableau 4.6 : Répartition des enquêtées selon le type d'injure subies au cours des 12 derniers mois par zone d'enquête

Types d'insultes subies	Diapangou		Diébougou	
	Effectif	%	Effectif	%
Insultes sur ma personne	38	88,4	27	90,0
Insultes sur mes parents (généiteurs)	1	2,3	14	46,7
Insultes sur ma famille	4	9,3	4	13,3
Insultes de mon handicap	2	4,7	0	0,0
Insultes sur mes défauts	3	7,0	1	3,3
Capacités physiques/sexuelles	1	2,3	0	0,0
Autres injures	0	0,0	3	10,0
Total	43	100,0	30	100,0

4.11 Réaction face aux injures dégradantes

Dans la plupart des cas, la victime ne réagit pas face à ces formes de violence comme le montre le tableau 4.7. A Diapangou, ce sont 90,7% des victimes qui n'ont pas réagi suite aux violences faites sur eux tandis qu'à Diébougou cette proportion s'élève à 86,3%. Quand elles réagissent, quelques rares fois, c'est auprès des parents que les victimes se plaignent.

Tableau 4.7 : Répartition des enquêtées selon leurs réactions par rapport aux insultes subies au cours des 12 derniers mois par zone d'enquête

Réactions par rapport aux insultes subies	Diapangou		Diébougou	
	Effectif	%	Effectif	%
Rien	39	90,7	24	80,0
Plainte auprès des parents	1	2,3	1	3,3
Plainte auprès des autorités judiciaires	1	2,3	0	0,0
Plainte auprès des autorités religieuses/coutume	0	0,0	1	3,3
Autres	2	4,7	3	10,0
Total	43	100,0	30	100,0

4.12 Facteurs favorisant les violences faites aux femmes

Pour les enquêtées, les six principaux facteurs favorisant les VFF sont l'ordre d'importance les contradictions entre conjoints, la pauvreté, l'alcool, les conflits, l'infidélité d'un des conjoints et l'inégalité homme/femme. A Diapangou, la place de la femme dans la famille et dans la société s'inscrit parmi les six premiers facteurs favorisant les VFF au détriment de l'inégalité homme/femme. A Diébougou, les six premiers facteurs déterminés sont aussi ceux qui favorisent les VFF. *« C'est l'irresponsabilité des hommes qui est la première cause ; les hommes ne veulent plus s'occuper correctement de leur famille. En plus de cela nous pouvons citer la pauvreté qui rend les gens aigris et conduit à des disputes ».* (focus_femmes_Diapangou)

Tableau 4.8 : Répartition des enquêtées selon les facteurs favorisant les VEF par zone d'enquête

Facteurs favorisant les VEF	Diapangou		Diébougou	
	Effectif	%	Effectif	%
La pauvreté	51	38,3	39	36,1
Les contradictions entre conjoints	53	39,8	67	62,0
Les Conflits	22	16,5	21	19,4
L'alcool	24	18,0	29	26,9
Inégalité homme/femme	8	6,0	25	23,1
Les pratiques traditionnelles	7	5,3	9	8,3
L'infidélité d'un des conjoints	10	7,5	30	27,8
Le Refus des rapports sexuels	5	3,8	5	4,6
La Dot	0	0,0	1	0,9
La Place de la femme dans la famille et la société	11	8,3	12	11,1
Autres	39	29,3	31	28,7
Total	133	100,0	108	100,0

Hommes et violences

4.13 Hommes auteurs de violences faites aux femmes et types de VFF

Au cours des 12 derniers mois, 7,4% des enquêtés de Diapangou affirment avoir déjà été auteur de VFF. Cette proportion atteint 14% à Diébougou selon le tableau 4.9. Et les principales violences dont ils ont été les auteurs sont respectivement les sévices corporels, les violences morales, les insultes dégradantes et les coups et blessures comme indiqué au tableau 4.10. Il ressort que les sévices corporels sont donc les plus récurrents. Tandis que ces sévices sont fréquents à Diapangou, ce sont les violences morales qui sont beaucoup pratiquées par les hommes à Diébougou.

Graphique 4.3 : Proportion des hommes ayant été auteur de violence

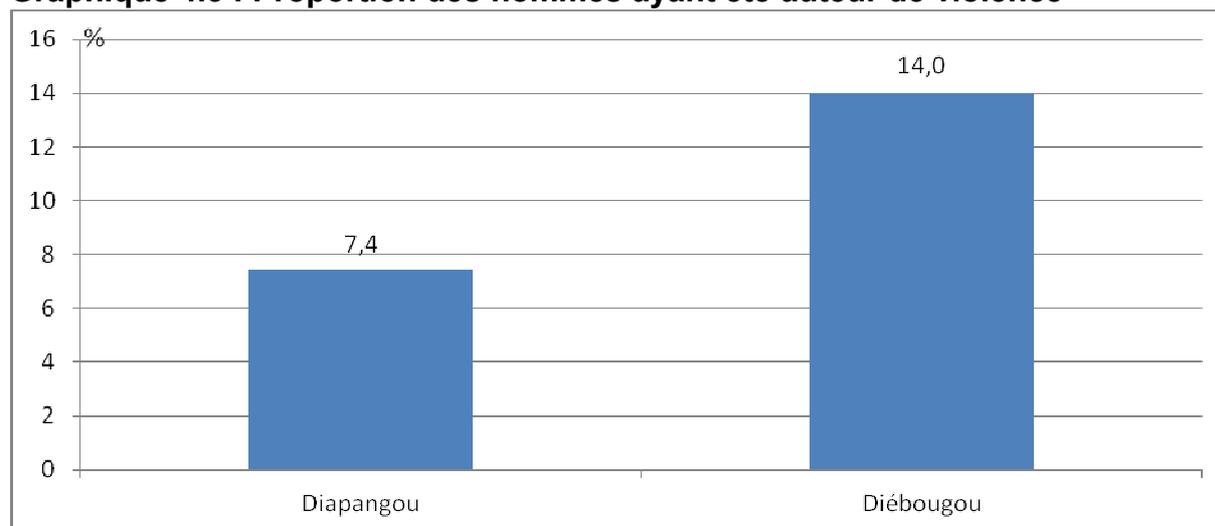


Tableau 4.10 : Répartition des enquêtés selon le type de violence dont il a été l'auteur au cours des 12 derniers mois par zone d'enquête

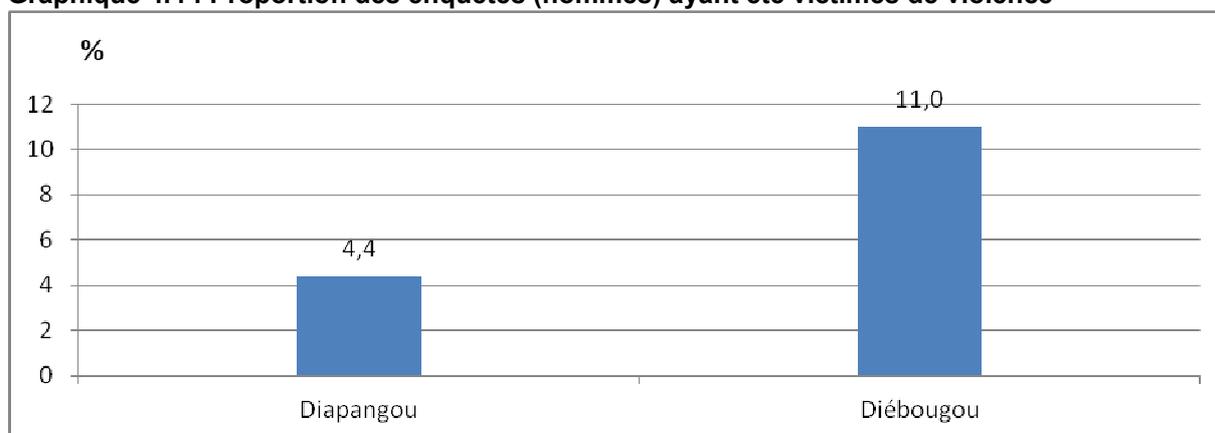
Types de VFF dont il a été auteur	Diapangou		Diébougou	
	Effectif	%	Effectif	%
Séviçes corporels	5	38,5	4	25,0
Violences morales	3	23,1	5	31,3
Coups et blessures volontaires	0	0,0	2	12,5
Insultes dégradantes	4	30,8	4	25,0
Autres	1	7,7	1	6,3
Total	13	100,0	16	100,0

4.14 Hommes victimes de violence

Mais la femme viole aussi l'homme (...) la violence faites à la femme, mais en réalité, il faut faire une lecture heu...des deux côtés hein (bruit de moto) il y a aussi des hommes qui subissent une violences dans leur foyer qui est une situation qu'on garde dans le silence et que on en parle pas beaucoup parce que on parler... » (focus_hommes adultes_Diébougou).

Moins d'un homme sur dix affirme avoir été victime de violences conjugales au cours de ces douze derniers mois. Seulement 4,4% des hommes interrogés à Diapangou affirment l'avoir été alors qu'ils sont 11% à Diébougou.

Graphique 4.4 : Proportion des enquêtés (hommes) ayant été victimes de violence



4.15 Types de violences subies par les hommes

Sur la série des variables sur le type de violence dont les hommes ont été victimes, leur réaction par rapport aux violences qu'ils ont subi au cours des 12 derniers mois, les auteurs des violences qu'ils ont subi au cours des 12 derniers mois, on observe une faiblesse des effectifs.

Le tableau 4.11 montre que la violence n'est pas le monopole d'une catégorie sexuelle donnée. Aussi bien les hommes que les femmes sont capables de violence à l'égard du conjoint ou d'autrui. Les injures, le refus d'adresser la parole, le refus des rapports sexuels, les mauvais accueils, les coups et blessures et le refus de préparer sont les différentes formes de violence auxquelles les hommes ont subis des femmes dans ces deux localités.

D'autres par contre ont tendance à dire que « *Les femmes violent les hommes car elle refuse de faire des rapports sexuels avec son mari* ». (focus_hommes adultes_Diapangou)

Tableau 4.11 : Répartition des enquêtés (homme) selon le type de violence dont ils ont été victime par zone d'enquête

Type de violence	Diapangou	Diébougou
Injure	3	3
Refus d'adresser la parole	0	2
Refus des rapports sexuels	1	0
Mauvais accueil	1	0
Coups et blessures	0	1
Refus de préparer	0	1
Autres	3	3
Total	6	11

4.16 Auteurs des violences faites aux hommes

Le tableau 4.12 montre que pour la plupart de ces hommes victimes, ce sont leurs épouses qui en sont les auteurs. Ce n'est que dans son environnement immédiat donc. Les auteurs de violences chez les femmes par contre sont aussi bien dans le foyer qu'à l'extérieur. Ce qui rend son émancipation plus complexe et compromettante.

Tableau 4.12 : Répartition des enquêtés selon les auteurs des violences qu'ils ont subi au cours des 12 derniers mois par zone d'enquête

Auteur de la VFH	Diapangou	Diébougou
Ma femme (mes femmes)	4	6
Autre	2	2
Total	6	11

4.17 Réaction des hommes par rapport aux violences subies

Les disputes, le refus de manger, le refus des rapports sexuels sont les formes de réaction des hommes face aux comportements violents de leurs femmes. A Diapangou, un seul type de réaction est récurrente quand ils décident de réagir. Ce sont généralement les disputes. Alors qu'à Diébougou, les trois types de réactions ci-dessus citées sont exprimés par les hommes aux attitudes violentes de leurs femmes. On voit bien que les hommes ne songent pas à faire recours aux autorités judiciaires dans ces cas de figure. En fait, la société accepte difficilement qu'un homme dise qu'il est victime de violence de la part de sa femme.

Tableau 4.13 : Répartition des enquêtés selon leur réaction par rapport aux violences qu'ils ont subi au cours des 12 derniers mois, par zone d'enquête

Réaction par rapport aux VFH	Diapangou	Diébougou
Rien	4	5
Disputes	1	2
Refus de manger	0	1
Refus des rapports sexuels	0	1
Autre	2	0
Total	6	11

4.18 Facteurs de violences selon les hommes

Comme les femmes, les hommes aussi estiment que ce sont les contradictions entre conjoints qui sont à la base des violences faites aux filles et aux femmes. A Diapangou, les hommes interrogés pensent que c'est la pauvreté qui favorise principalement les VFF. Ils sont 45,9% à le considérer. Les contradictions entre conjoints constituent la deuxième principale cause dans cette localité. A Diébougou, l'infidélité d'un des conjoints se positionne en quatrième position au détriment du facteur relatif aux conflits. Ce qui révèle que les perceptions sur les facteurs des violences faites aux filles et femmes diffèrent à quelques degrés selon les localités.

Tableau 4.14 : Répartition des enquêtés (hommes) selon les principaux facteurs de violences faites aux filles et aux femmes, par zone d'enquête

facteur principaux des violences faites aux filles et aux femmes	Diapangou		Diébougou	
	Effectif	%	Effectif	%
La pauvreté	62	45,9	31	31,0
Les contradictions entre conjoints	54	40,0	62	62,0
Les Conflits	22	16,3	20	20,0
L'alcool	36	26,7	30	30,0
Inégalité homme/femme	11	8,1	16	16,0
Les pratiques traditionnelles	14	10,4	15	15,0
L'infidélité d'un des conjoints	10	7,4	26	26,0
Le Refus des rapports sexuels	3	2,2	5	5,0
La Dot	0	0,0	8	8,0
La Place de la femme dans la famille et la société	14	10,4	11	11,0
Autres	35	25,9	40	40,0
Total	135	100,0	100	100,0

Section 5 : Perception des VFF

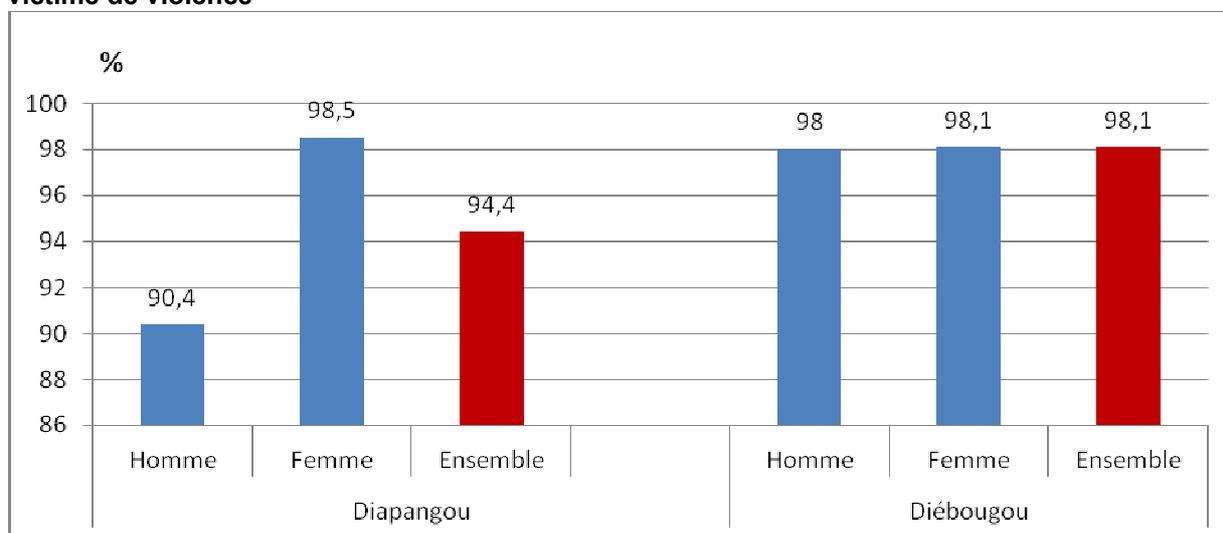
La caution de la violence détermine la nature des relations au sein de la famille. En effet, pour des individus qui sont favorables à la violence surtout à l'égard des femmes, il va s'en dire que cette dernière ne pourrait s'épanouir dans un climat de violence. S'il est admis que la violence à l'égard d'un individu surtout vers la femme pourrait avoir beaucoup d'inconvénients au niveau de l'éducation des enfants, on devrait tendre vers un niveau zéro de cet acte.

5.1 Opinion sur les violences faites aux femmes

Le graphique 5.1 donne la répartition des enquêtés selon qu'ils pensent que la femme soit victime de violence ou non par zone d'enquête. Il ressort de ce tableau que la plupart des enquêtés de Diapangou sont contre le fait que la femme soit victime de violence. Cette proportion est de 94,8% chez les hommes contre 93,2% chez les femmes. Toutefois, 6,0% des enquêtés de cette localité ont une opinion favorable vis-à-vis des violences faites aux femmes. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (6,8%) que chez les hommes (5,2%).

A Diébougou, une minorité d'enquêtés (1,4%) est favorable au fait que la femme soit victime de violence. Le paradoxe, c'est que ce sont uniquement les femmes qui se sont exprimées dans ce sens. Cependant, on remarque que 97,1% des enquêtés sont contre le fait que la femme soit victime de violence.

Graphique 5.1 : Proportion des enquêtés qui estiment qu'il n'est pas normal que la femme soit victime de violence



L'une des difficultés dans la lutte contre les violences faites aux femmes n'est pas nécessairement l'opinion des individus selon qu'ils soient favorable ou non vis-à-vis de l'acte mais plutôt leur position selon qu'il faut lutter ou non contre les violences faites aux femmes.

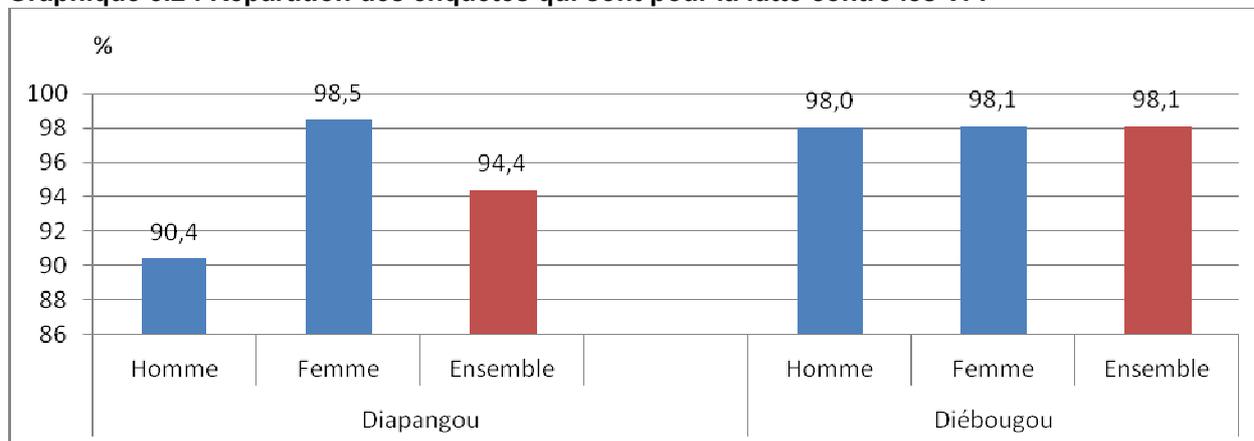
5.2 Opinion et lutte contre les violences faites aux femmes

Dans le graphique 5.2, on remarque que la plupart des enquêtés de Diapangou sont d'avis favorable pour qu'on lutte contre les violences faites aux femmes (94,4% des enquêtés soit 98,5% chez les femmes et 90,4% chez les hommes). Toutefois, il existe cette minorité

d'enquêtés (3,7%) qui estiment qu'il ne faut pas lutter contre les violences faites aux femmes.

Les enquêtés de Diébougou sont presque tous d'accord pour dire qu'il faut lutter contre les violences faites aux femmes. Ils représentent 98,1% contre à peine 0,5% d'individus qui ne sont pas pour que l'on lutte contre les violences faites aux femmes.

Graphique 5.2 : Répartition des enquêtés qui sont pour la lutte contre les VFF



5.3 Les actions à entreprendre pour lutter contre les violences faites aux femmes

S'il est admis qu'il faut lutter contre les violences faites aux femmes, il faut bien développer ou proposer des actions dans ce sens.

Le tableau 5.1 présente l'opinion des enquêtés selon ce qu'il faut faire pour lutter contre les violences faites aux femmes. A Diapangou, la sensibilisation des hommes est la solution la plus proposée, viennent ensuite celle des femmes et la sanction des auteurs. On remarque aussi que 2,3% des enquêtés estiment qu'il ne faut rien faire pour lutter contre les violences à l'égard des femmes.

A Diébougou, la répartition des enquêtés selon ce qu'il faut faire pour lutter contre les VEF montre que la sensibilisation des hommes, supposés être les auteurs, est l'acte à privilégier soit 93,6% ; 82,8% estiment qu'il faut sensibiliser les femmes et une proportion non moins importante, soit 26,0% des enquêtés, pense plutôt qu'il faut sanctionner les auteurs des violences faites aux femmes.

Tableau 5.1 : Répartition des enquêtés selon leur opinion sur ce qu'il faut faire pour lutter contre les VFF

Opinion des enquêtés	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Sensibiliser les femmes	69	56,6	83	63,4	152	60,1	82	83,7	87	82,1	169	82,8
Sensibiliser les hommes	83	68,0	103	78,6	186	73,5	89	90,8	102	96,2	191	93,6
Sanctionner les auteurs	15	12,3	11	8,4	26	10,3	27	27,6	26	24,5	53	26,0
Rien à faire	4	3,3	3	2,3	7	2,8	0	0,0	1	0,9	1	0,5
Autres	35	28,7	21	16,0	56	22,1	14	14,3	18	17,0	32	15,7
Total	122	100,0	131	100,0	253	100,0	98	100,0	106	100,0	204	100,0

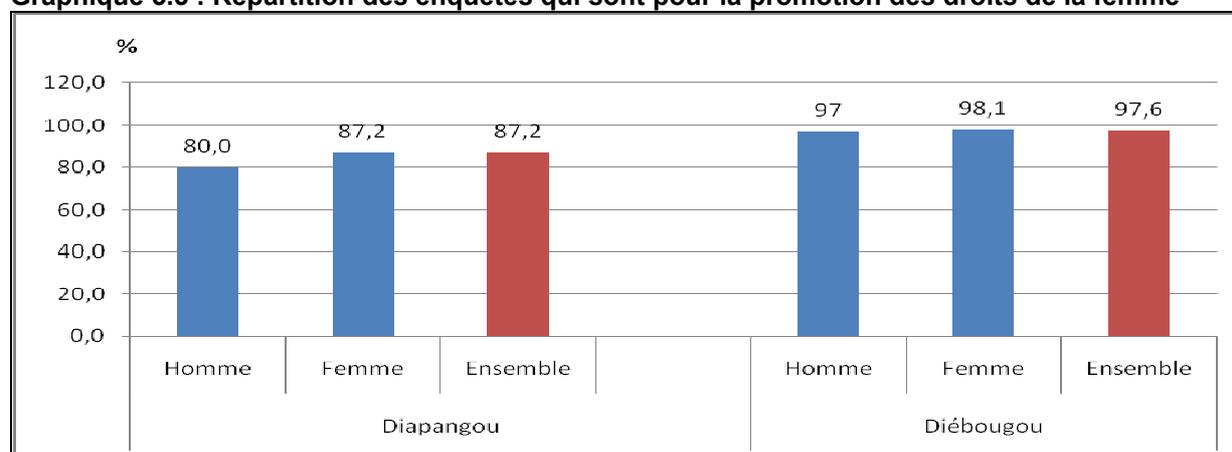
5.3 Promotion des droits de la femme

La violence à l'égard des femmes est décriée par bon nombre d'enquêtés comme cela est ressorti des graphiques 5.1, 5.2. Dans cette dynamique, il a été demandé aux enquêtés s'il y a quelque chose à faire pour promouvoir les droits de la femme et de la fille. Le graphique 5.3 fourni les résultats obtenu dans ce sens.

Ainsi il ressort qu'à Diapangou, 87,2% des enquêtés sont pour qu'on promeuve les droits de la femme et de la fille contre 3,0% qui ne sont pas de ce avis. Par ailleurs, 80,0% des hommes et 87,2% des femmes sont de cet avis favorable. On observe, toujours à partir des résultats obtenus que 15,6% des hommes de cette localité n'ont pas d'avis tranché sur cette question. N'est-ce pas une forme implicite de dire qu'il ne faut pas promouvoir les droits de la femme ? Dans tous les cas, une attention particulière doit être accordée à cette catégorie de répondant au même titre que ceux qui sont pour ne pas qu'on promeuve les droits de la femme et de la fille.

Le constat de cette variable à Diébougou se présente de la façon suivante : 97,6% des enquêtés sont pour qu'on promeuve les droits de la femme contre à peine 0,5% qui sont contre. Selon le sexe, on remarque que aussi bien les hommes que les femmes à des proportions importantes sont de l'avis de la promotion des droits de la femme avec des proportions respectives de 97,0% et 98,1%.

Graphique 5.3 : Répartition des enquêtés qui sont pour la promotion des droits de la femme



5.4 Les moyens (canaux) de promotion des droits de la femme

Dans le tableau 5.2, on met en exergue ce que les enquêtés estiment qu'il faut faire pour promouvoir les droits de la femme et de la fille. A ce sujet, on note que la sensibilisation occupe une bonne place aussi bien à Diapangou qu'à Diébougou.

A Diapangou, les enquêtés estiment qu'il faut mettre l'accent sur la sensibilisation des hommes (79,0%) d'abord, celle des femmes (71,9%) par la suite et faire connaître les textes par les uns et les autres (11,2%) avant de songer à une éventuelle sanction contre les auteurs du non respect des droits de la femme et de la fille (5,4%).

Pour les enquêtés de Diébougou les quatre actions prioritaires qu'il faut développer pour promouvoir les droits de la femme et de la fille sont par ordre d'importance : la sensibilisation des femmes elles-mêmes (92,6%), ensuite la sensibilisation des hommes (91,1%), la sanction des auteurs du non respect des droits de la femme (19,2%) et enfin faire connaître les textes par les différents acteurs (17,2%).

Tableau 5.2 : Répartition des enquêtés selon ce qu'ils estiment à faire pour promouvoir les droits des femmes et des filles, par zone d'enquête

Ce qu'il faut faire	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Faire connaître les textes	13	12,0	12	10,3	25	11,2	25	25,8	10	9,4	35	17,2
Sensibiliser les femmes	74	68,5	87	75,0	161	71,9	92	94,8	96	90,6	188	92,6
Sensibiliser les hommes	84	77,8	93	80,2	177	79,0	85	87,6	100	94,3	185	91,1
Sanctionner les auteurs	4	3,7	8	6,9	12	5,4	18	18,6	21	19,8	39	19,2
Autres	22	20,4	12	10,3	34	15,2	13	13,4	13	12,3	26	12,8
Total	108	100,0	116	100,0	224	100,0	97	100,0	106	100,0	203	100,0

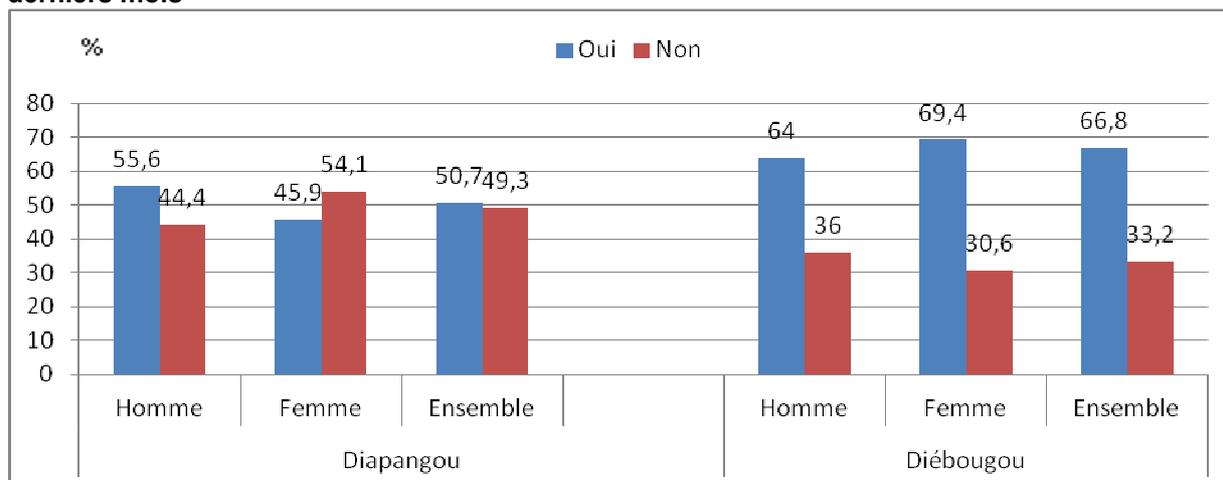
5.5 Discussion sur les violences faites aux femmes

Afin de mieux cibler les actions dans la lutte contre les VFF, un élément important et non le moindre est de s'assurer que ces formes de violence sont d'abord discutées entre les individus. Ainsi, il a été demandé aux enquêtés s'ils ont déjà discuté des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois.

Il ressort du graphique 5.4 qu'un peu plus de la moitié de la population enquêtée à Diapangou (50,7%) ont déjà discuté du sujet au cours des 12 derniers mois. Les hommes en ont plus discuté (55,6%) que les femmes (45,9%).

A Diébougou, on note que plus de deux individus sur trois en ont déjà discuté au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est de 64,0% chez les hommes et 69,4% chez les femmes.

Graphique 5.4 : Répartition des enquêtés selon qu'ils ont discuté des VFF au cours des 12 derniers mois



5.6 Interlocuteurs sur les violences faites aux femmes

Pour ceux qui ont déjà discuté des VFF au cours des 12 derniers mois il leur a été demandé avec qui ils ont discuté. On remarque à partir des données du tableau 5.3 que la sphère des amis est la plus privilégiée.

En effet, pour les enquêtés de Diapangou, on note que 47,1% ont discuté du sujet avec leurs amis (soit 42,7% chez les hommes et 52,2% chez les femmes), vient ensuite les membres de la communauté (22,8%). La sphère familiale fait partie des moins utilisées pour discuter des violences faites aux femmes car à peine 8,8% des enquêtés en ont discuté avec leur mari ou épouse, 6,6% avec leurs enfants et seulement 4,4% avec leurs parents.

A Diébougou, les discussions sur les VFF se font prioritairement avec les amis (64,0%) les hommes (76,6%) semblent le plus utiliser cette voie que les femmes (53,3%). Les enseignants (maîtres/professeurs) par le biais de l'école sont des acteurs avec qui les discussions se font énormément car 20,1% des enquêtés passent par ce canal. Dans la zone, la sphère familiale est relativement utilisée pour discuter des VFF. Cela se traduit des niveaux de 15,1% pour les enquêtés qui ont discutés des VFF avec leurs parents au cours des 12 derniers mois, 11,5% pour ceux qui ont discuté avec leur épouse/époux et 8,6% pour ceux qui ont discuté avec leurs enfants.

Tableau 5.3 : Répartition des enquêtés selon les personnes avec qui ils ont discuté des VFF au cours des 12 derniers mois, par zone d'enquête

Auteur de discussion	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Mes parents	5	6,7	1	1,6	6	4,4	6	9,4	15	20,0	21	15,1
Mon copain/copine	4	5,3	4	6,6	8	5,9	2	3,1	10	13,3	12	8,6
Mon mari/ma femme	7	9,3	5	8,2	12	8,8	10	15,6	6	8,0	16	11,5
Mon maître/professeur	7	9,3	1	1,6	8	5,9	16	25,0	12	16,0	28	20,1
Communauté	19	25,3	12	19,7	31	22,8	1	1,6	5	6,7	6	4,3
Amis	32	42,7	32	52,5	64	47,1	49	76,6	40	53,3	89	64,0
Mes enfants	1	1,3	4	6,6	5	3,7	5	7,8	7	9,3	12	8,6
Autres	17	22,7	11	18,0	28	20,6	9	14,1	21	28,0	30	21,6
Total	75	100,0	61	100,0	136	100,0	64	100,0	75	100,0	139	100,0

5.7 Les thèmes abordés

Il est entendu que les violences faites aux femmes peuvent revêtir plusieurs dimensions. Alors pour mieux appréhender la substance des discussions, il a été demandé aux enquêtés d'énumérer les thèmes qu'ils ont abordé au cours de leurs discussions (confère tableau 5.4).

Les mutilations génitales féminines, avec 54,7%, occupent une place de choix parmi les thèmes de discussion à Diapangou, suivent des thèmes comme les sévices corporels (28,8%) et les violences morales (24,5%). Les avortements forcés (0,7%), les problèmes d'héritage (0,7%) font peu l'objet de discussion. Est-ce par leur caractère tabou ou par le fait de leur inexistence ?

Les centre d'intérêt des discussions des VFF ne sont pas les mêmes selon qu'on soit homme ou femme. Les trois thèmes majeurs abordés par les femmes sont les mutilations génitales féminines (56,3%), les sévices corporels (37,5%) et les violences morales (35,9%). Chez les hommes se sont plutôt les MGF (53,3%), les abus/exploitation dans le travail (24,0%) et les sévices corporels (21,3%) qui font plus l'objet de discussion.

Tout comme à Diapangou, les enquêtés de Diébougou pour la plupart ont discuté des mutilations génitales féminines (50,7%) au cours des 12 derniers mois. Les deux autres thèmes les plus abordés sont les sévices corporels (28,7%) et les violences morales (25,7%).

Selon le sexe, les thèmes majeurs abordés sont, par ordre d'importance, chez les femmes, les MGF (46,7%), les violences morales (41,3%) et les sévices corporels (40,0%). Chez les hommes, ce sont les MGF (55,7%), les abus/exploitation dans le travail (23,0%) et les sévices corporels (14,8%).

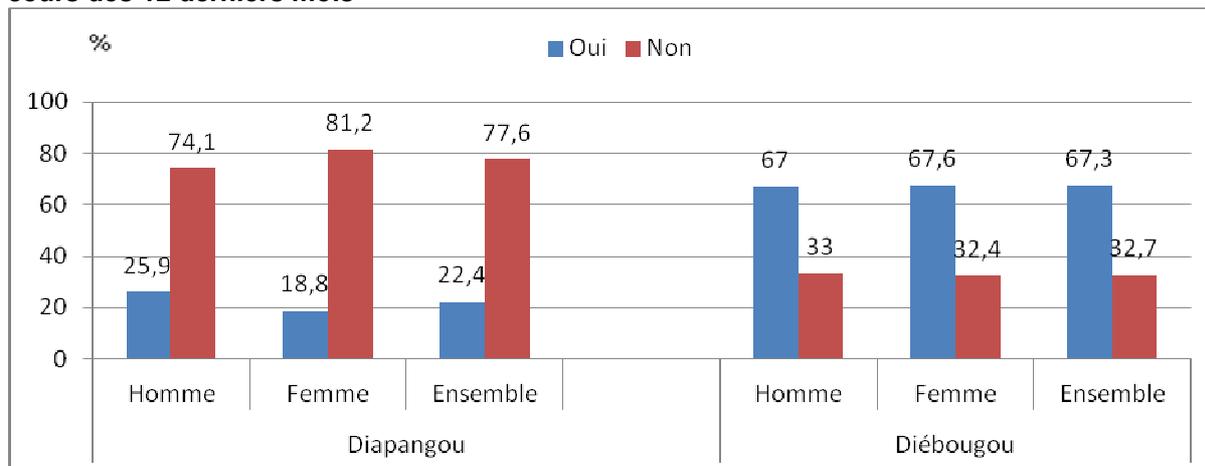
Tableau 5.4 : Répartition des enquêtés selon le thème qu'ils ont abordé, par zone d'enquête

Thème de discussion	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
SéVICES corporels	16	21,3	24	37,5	40	28,8	9	14,8	30	40,0	39	28,7
MGF	40	53,3	36	56,3	76	54,7	34	55,7	35	46,7	69	50,7
Mariage forcé/précoce	8	10,7	12	18,8	20	14,4	5	8,2	9	12,0	14	10,3
Violences morales	11	14,7	23	35,9	34	24,5	4	6,6	31	41,3	35	25,7
Abus sexuel/harcèlement	2	2,7	11	17,2	13	9,4	2	3,3	7	9,3	9	6,6
Trafic	3	4,0	4	6,3	7	5,0	1	1,6	5	6,7	6	4,4
Abus/exploitation dans le travail	18	24,0	7	10,9	25	18,0	14	23,0	7	9,3	21	15,4
Avortement forcé	0	0,0	1	1,6	1	0,7	1	1,6	2	2,7	3	2,2
Coups et blessures	5	6,7	18	28,1	23	16,5	2	3,3	21	28,0	23	16,9
Problèmes d'héritage	0	0,0	1	1,6	1	0,7	0	0,0	5	6,7	5	3,7
Insultes dégradantes	6	8,0	14	21,9	20	14,4	1	1,6	25	33,3	26	19,1
Autres	10	13,3	7	10,9	17	12,2	7	11,5	10	13,3	17	12,5
Total	75	100,0	64	100,0	139	100,0	61	100,0	75	100,0	136	100,0

5.8 Discussion sur les droits de la femme et interlocuteurs

A l'instar des violences faites aux femmes, il a été demandé aux enquêtés s'ils ont discuté des droits de la femme au cours des 12 derniers mois. Les informations y relatives se présentent dans le graphique 5.5. A Diapangou, on remarque que moins d'un individu sur quatre (22,4%) a discuté des droits de la femme au cours des 12 derniers mois. Selon le sexe, on observe que ce sont plus les hommes qui ont discuté des droits de la femme au cours des 12 derniers mois plus que les femmes avec des proportions respectives de 25,9% et 18,8%. A Diébougou, plus de deux enquêtés sur trois (67,6%) ont discuté des droits de la femme au cours des 12 derniers mois.

Graphique 5.5 : Répartition des enquêtés selon qu'ils ont discuté des droits de la femme au cours des 12 derniers mois



Pour ceux qui ont discuté des droits de la femme au cours des 12 derniers mois, on note qu'à Diapangou cela s'est fait principalement avec les amis et le fiancé (Confère tableau

5.5). Concernant cette dernière catégorie d'interlocuteur, ce sont uniquement les femmes enquêtées qui en ont discuté au cours des 12 derniers mois. On observe également que les discussions sur les droits de la femme dans la sphère familiale sont peu fréquentes car très peu des enquêtés ont discuté avec leurs parents, leurs mari/femme, leurs enfants ou les membres de leur famille réunis.

A Diébougou, les discussions sur les droits de la femme se sont faites majoritairement avec les amis et le fiancé. L'élément le plus important dans cette zone, c'est que lorsque tous les membres de la famille sont réunis, les discussions sur les droits de la femme sont très peu évoquées.

Tableau 5.5 : Répartition des enquêtés selon les personnes avec qui ils ont discuté des droits de la femme au cours des 12 derniers mois, par zone d'enquête

Partenaires de discussion	Diapangou			Diébougou		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Mes parents	1	1	2	8	13	21
Mon copain	1	0	1	3	5	8
Mon fiancé	0	25	25	1	73	74
Mon mari/ma femme	6	1	7	11	7	18
Mon maître/professeur	5	3	8	15	10	25
Communauté	6	4	10	2	5	7
Amis	19	15	34	55	41	96
Mes enfants	2	1	3	9	10	19
Les membres de ma famille réunis	2	0	2	0	3	3
Autres	3	2	5	7	21	28
Total	35	25	60	67	73	140

Les thèmes sur les droits de la femme qui ont fait l'objet de discussion au cours des 12 derniers mois sont répertoriés dans le tableau 5.6. Des informations fournies par ce tableau, on note qu'il existe plusieurs types de droits qui peuvent faire l'objet de discussion.

Pour les enquêtés qui ont discuté des droits de la femme à Diapangou, les thèmes les plus abordés étaient ceux relatifs à l'éducation, à l'accès à la terre, à la santé. Dans le sens inverse le droit de la femme à la formation et au savoir, à gérer ses biens, à l'héritage ne sont pas des thèmes du tout abordés. De l'homme à la femme, les thèmes de discussion sur les droits de la femme varient. Pour les hommes, ce sont : le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'intégrité physique qui font l'objet de discussion. Ces droits font partis des fondamentaux. Alors que chez les femmes, l'accent est d'abord mis sur l'accès à la terre montrant du coup l'importance de ce droit pour cette catégorie de population. Vient ensuite le droit à l'éducation et le droit à la santé.

Pour les enquêtés de Diébougou, les droits faisant l'objet de discussion sont par ordre de priorité le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit à la terre. Selon le sexe, on observe une variation. Pour les hommes les thèmes de débat sur les droits de la femme sont orientés prioritairement vers l'éducation, la santé et l'intégrité physique. Chez les femmes ce sont d'abord le droit à la terre, à l'éducation, à la santé.

Tableau 5.6 : Répartition des enquêtés selon les thèmes sur lesquels les discussions ont porté par zone d'enquête

Thèmes de discussion	Diapangou			Diébougou		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Droit à la santé	10	6	16	39	45	84
Droit à l'éducation	18	18	36	51	52	103
Droit à l'identité	0	3	3	7	1	8
Droit à l'intégrité physique	5	2	7	23	21	44
Droits aux votes et aux postes politiques	1	0	1	5	7	12
Droit à la vie associative	3	2	5	8	9	17
Droit à la formation et au savoir	0	0	0	12	11	23
Droit de gérer ses biens	0	0	0	12	21	33
Droit d'entreprendre et de posséder	2	1	3	13	18	31
Droit à la terre	0	25	25	1	73	74
Droit d'avoir la garde des enfants en cas de divorce	1	0	1	3	2	5
Droit à la parole	2	0	2	22	18	40
Droit à l'héritage	0	0	0	1	9	10
Autres	6	3	9	4	10	14
Total	35	25	60	67	73	140

Section 6 :

Connaissances, attitudes sur la scolarisation et l'excision

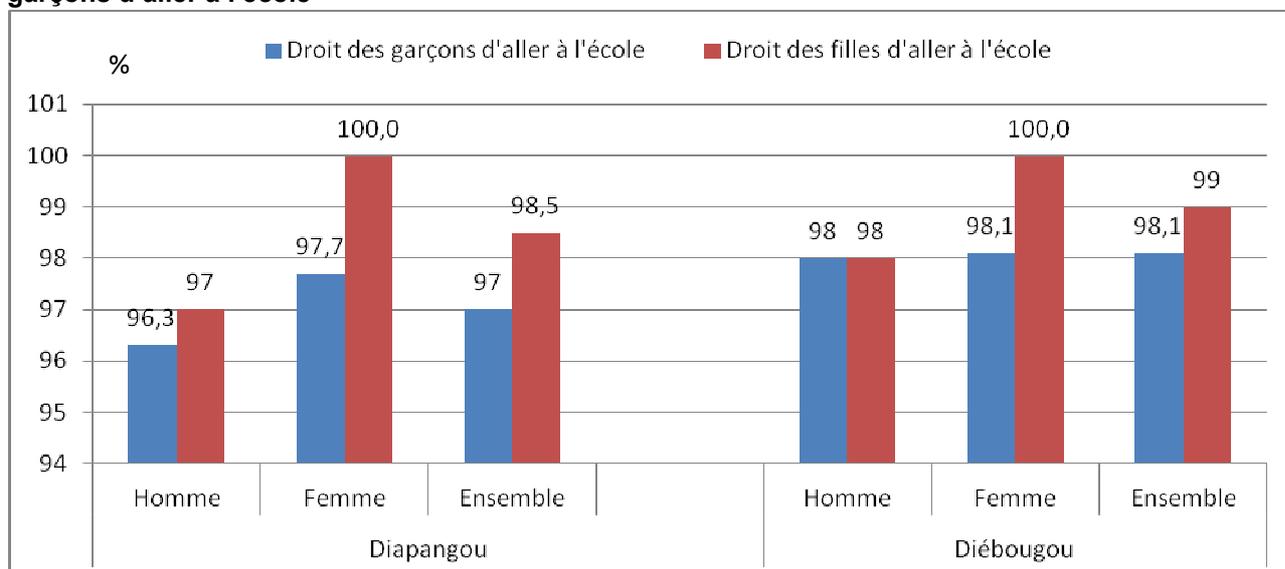
6.1 Opinion sur la scolarisation des enfants

Au nombre des droits fondamentaux des personnes, on note l'éducation. Au regard de son importance et de sa place dans la société, la Constitution du Burkina Faso stipule que tout le monde a droit à l'éducation sans distinction ni discrimination.

Afin de mieux cerner la perception des enquêtés sur la scolarisation des enfants comme un droit, il leur a été demandé de se prononcer sur la question aussi bien en faveur des garçons que des filles.

Il ressort du graphique 6.1 que la plupart des enquêtés de Diapangou (97,0%) estiment que les garçons ont le droit d'aller à l'école contre 3,0% qui sont d'avis contraire. Et toujours dans la même localité, 98,5% des enquêtés pensent que les filles ont aussi le droit d'aller à l'école. A Diébougou, ces proportions sont respectivement de 98,1% et 99,0%

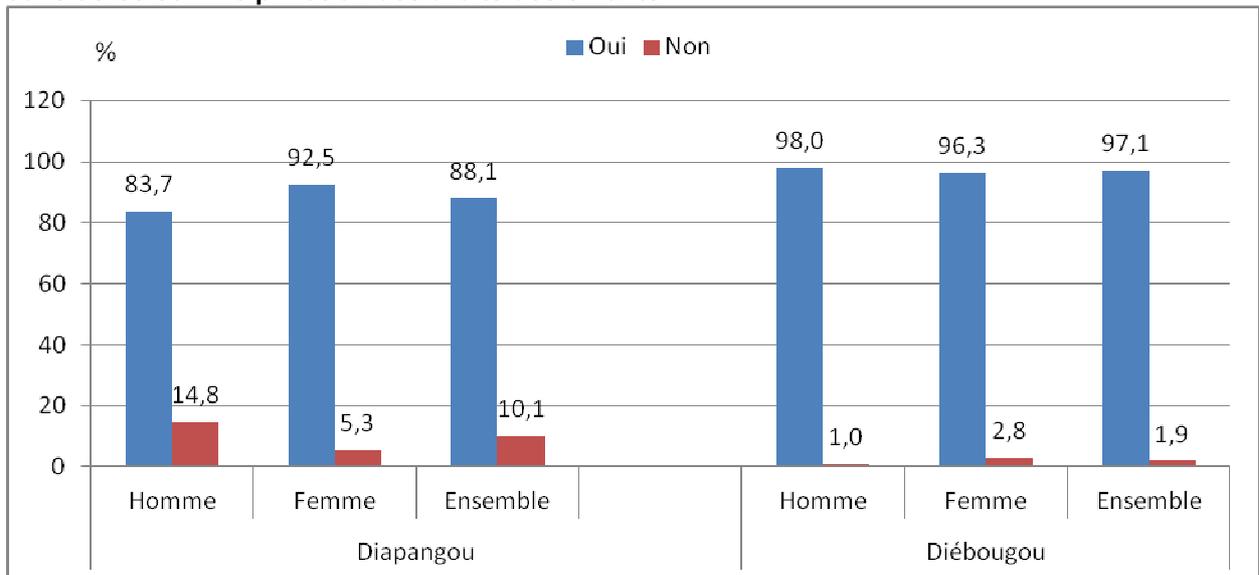
Graphique 6.1 : Répartition des enquêtés selon leur opinion sur le droit des filles et des garçons d'aller à l'école



6.2 Scolarisation et droit des enfants

Il a été demandé aux enquêtés de se prononcer si le fait de ne pas aller à l'école constitue une privation des enfants de leur droit. Il ressort des données du graphique 6.2 que 88,1% des enquêtés de Diapangou pensent que le fait de ne pas envoyer les enfants à l'école constitue une privation de leur droit. Dans le sens inverse, 10,1% pensent le contraire. A Diébougou, 97,1% des enquêtés pensent que ne pas envoyer un enfant à l'école constitue une privation de ses droits. Très peu d'enquêtés sont d'avis contraire. Ils représentent 1,9% des enquêtés.

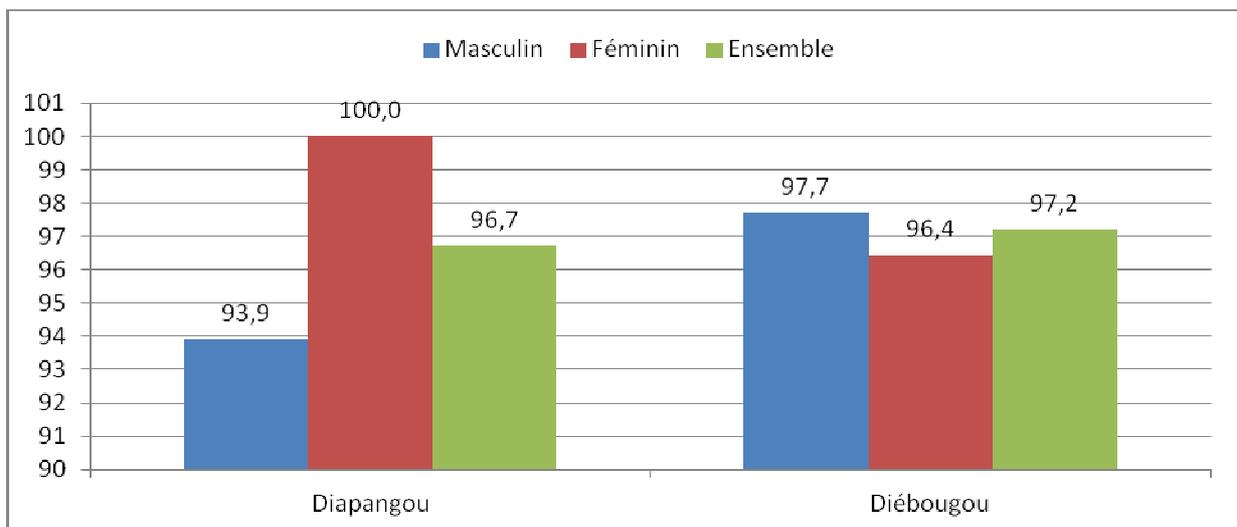
Graphique 6.2 : Répartition des enquêtés selon leur opinion sur la non scolarisation considérée comme privation des droits des enfants



6.3 Opinion sur la pratique de l'excision

Sans tomber dans les mirages de la comparaison, le graphique 6.3 montre qu'aussi bien à Diapangou qu'à Diébougou, environ neuf individus sur dix qui ont été interrogés sont contre la pratique de l'excision. Et les femmes sont celles qui désapprouvent le plus cette pratique. Ce qui est évident d'autant plus qu'elles en sont les principales victimes. Par ailleurs, on constate que, malgré les sensibilisations contre cette pratique, certains individus continuent de l'approuver (2,3% des femmes et 2,7% des hommes à Diapangou contre 6% des hommes et 5,6% des femmes de Diébougou). De la sorte, des investigations doivent être poursuivies en vue de déterminer les mobiles d'une telle persistance dans un contexte de politique de tolérance zéro à la pratique de l'excision.

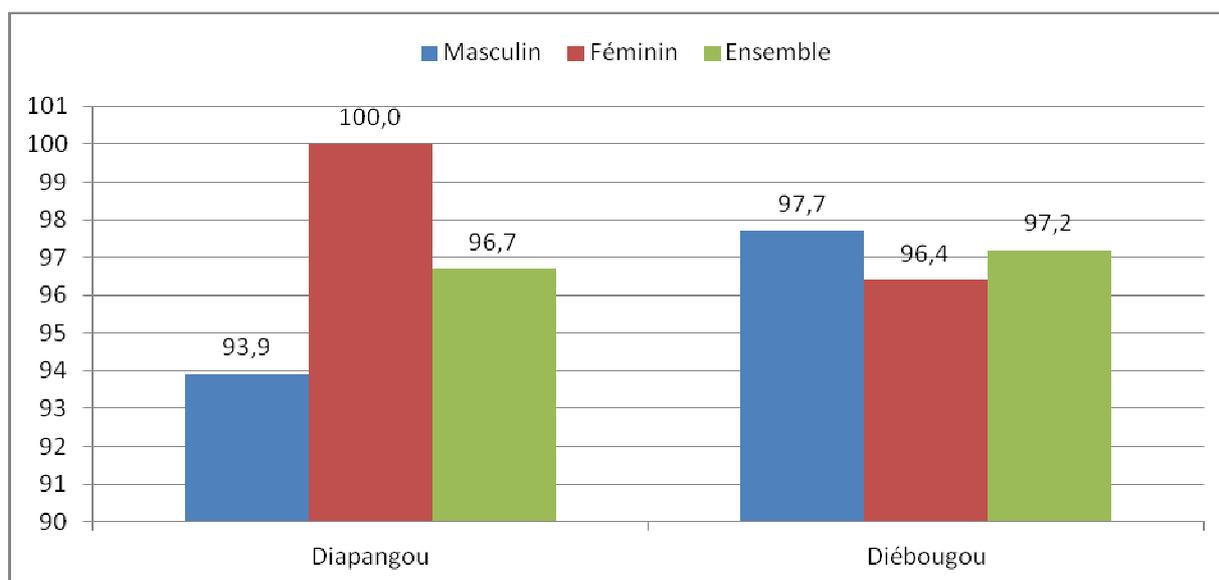
Graphique 6.3 : Répartition des enquêtés qui sont contre la pratique de l'excision par zone d'enquête selon le sexe



6.4 Opinion des élèves

Dans l'ensemble, aussi bien les filles que les garçons dans la majorité sont contre la pratique de l'excision. Plus de neuf sur dix d'entre eux n'en sont pas favorables. Dans les deux localités, la proportion des filles opposées à cette pratique est plus élevée que celle des garçons et, de surcroît, toutes les filles interrogées de Diapangou sont contre l'excision alors que quelques unes (3,6%) continuent encore d'approuver ce fait à Diébougou (voir graphique 6.4). Reconnaître les raisons d'une telle perception positive mérite d'être connues pour des actions adéquates.

Graphique 6.4 : Répartition des filles et garçons qui sont contre la pratique de l'excision



Il ressort du tableau 6.1 que la plupart des enquêtés aussi bien à Diapangou qu'à Diébougou estiment que la pratique de l'excision est une mauvaise chose. Les proportions sont respectivement de 95,5% pour Diapangou et 94,2% pour Diébougou. Toutefois, il faut noter l'existence d'une catégorie de population qui reste sans opinion. Est-ce par conformisme qu'elle accepte la lutte contre la pratique de l'excision ou simplement par ignorance des contours et pourtours liés à la pratique ? Ce groupe mériterait une attention particulière dans les actions de sensibilisation.

Tableau 6.1 : Répartition des enquêtés selon leur opinion sur la pratique de l'excision

Opinion sur pratique de l'excision	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%										
Très bonne chose	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	2,0	4	3,7	6	2,9
Bonne chose	2	1,5	1	0,8	3	1,1	2	2,0	2	1,9	4	1,9
Mauvaise chose	126	93,3	130	97,7	256	95,5	94	94,0	102	94,4	196	94,2
Sans opinion	7	5,2	2	1,5	9	3,4	2	2,0	0	0,0	2	1,0
Total	135	100,0	133	100,0	268	100,0	100	100,0	108	100,0	208	100,0

6.5 Justification de la non pratique de l'excision

Une part importante des enquêtés s'est prononcée contre la pratique de l'excision (confère tableau 6.2). Les justifications sont multiples. Mais, à Diapangou, les principales sont la mort (16,3%), les raisons non justifiées (14,7%), le fait que l'excision affaiblie celle qui l'a subie (12,7%). Remarquons que ces réponses varient selon le sexe. En effet les justificatifs donnés par les femmes ne sont pas forcément les mêmes que celles donnés par les hommes. Pour les femmes, les raisons principales pour lesquelles l'excision est une mauvaise chose sont par ordre d'importance le fait qu'elle ne soit pas justifiée (28,6%) et le fait qu'elle affaiblit (24,6%). Chez les hommes les justificatifs sont : la mort (29,6%) et les accouchements difficiles (12,0%).

Pour les enquêtés de Diébougou les raisons pour lesquelles l'excision est une mauvaise chose sont : le fait qu'elle a beaucoup de conséquences (14,1%), le fait qu'elle procure beaucoup de maladies (11,2%) et le fait que cette pratique ne soit pas justifiée (11,2%).

Tableau 6.2 : Répartition des enquêtés selon la justification qu'ils donnent de la non pratique de l'excision par zone d'enquête

Justification	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Accouchement compliqué	15	12,0	0	0,0	15	6,0	6	6,1	1	0,9	7	3,4
Affaiblit l'excisée	1	0,8	31	24,6	32	12,7	0	0,0	7	6,5	7	3,4
Beaucoup de conséquences	12	9,6	3	2,4	15	6,0	29	29,6	0	0,0	29	14,1
Beaucoup de maladies	1	0,8	9	7,1	10	4,0	0	0,0	23	21,5	23	11,2
Beaucoup de problèmes	0	0,0	1	0,8	1	0,4	2	2,0	7	6,5	9	4,4
Couper une partie du corps	1	0,8	0	0,0	1	0,4	9	9,2	12	11,2	21	10,2
Hémorragie	3	2,4	6	4,8	9	3,6	0	0,0	7	6,5	7	3,4
Pratique injustifiée	1	0,8	36	28,6	37	14,7	0	0,0	23	21,5	23	11,2
Mort	37	29,6	4	3,2	41	16,3	16	16,3	2	1,9	18	8,8
Total	125	100,0	126	100,0	251	100,0	98	100,0	107	100,0	205	100,0

6.6 Conséquences liées à la pratique de l'excision

Le tableau 6.3 nous donne la répartition des enquêtés de Diapangou et de Diébougou qui se sont prononcés contre les MGF et qui sont capable de donner trois conséquences immédiates et 2 conséquences à long terme. Selon les données de ce tableau, aussi bien à Diapangou qu'à Diébougou, l'ensemble des enquêtés est à mesure de donner, à la fois, trois conséquences immédiates et deux conséquences à long terme. Il en est de même selon le sexe.

Tableau 6.3 : Répartition des enquêtés selon qu'ils peuvent citer trois conséquences à court terme et deux conséquences à long terme de l'excision

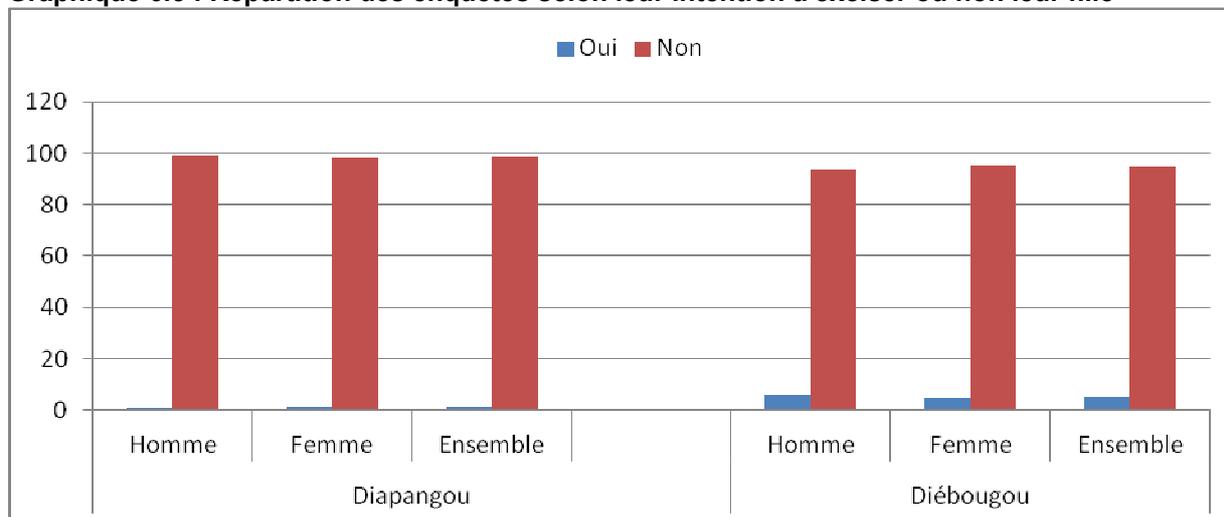
Connaissance de 3 conséquences immédiates et 2 à long terme au moins	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Non	52	40,6	53	40,5	105	40,5	30	30,6	43	39,8	73	35,4
Oui	76	59,4	78	59,5	154	59,5	68	69,4	65	60,2	133	64,6
Total	128	100,0	131	100,0	259	100,0	98	100,0	108	100,0	206	100,0

6.7 Lutte contre la pratique de l'excision et acteurs

Lutter contre la pratique de l'excision se fonde sur les perspectives d'une pratique éventuelle dans l'avenir. Le graphique 6.5 répartit les enquêtés selon leur intention de faire exciser leur fille. La quasi-totalité des enquêtés de Diapangou, soit 98,9%, n'ont pas l'intention de leur faire exciser. Toutefois on observe qu'il existe une minorité d'enquêtés qui sont prêts à faire exciser leur fille. A Diébougou, Ce sont 94,7% des enquêtés qui n'ont pas l'intention de faire exciser leur fille contre 5,3% qui sont d'avis contraire.

Même si les individus qui ont l'intention de faire exciser leur fille semblent minoritaires, il faut bien rester vigilant dans la lutte car si ces personnes sont des leaders très forts dans leur zone, ils peuvent influencer la grande masse non vraiment convaincue dans la lutte contre le phénomène.

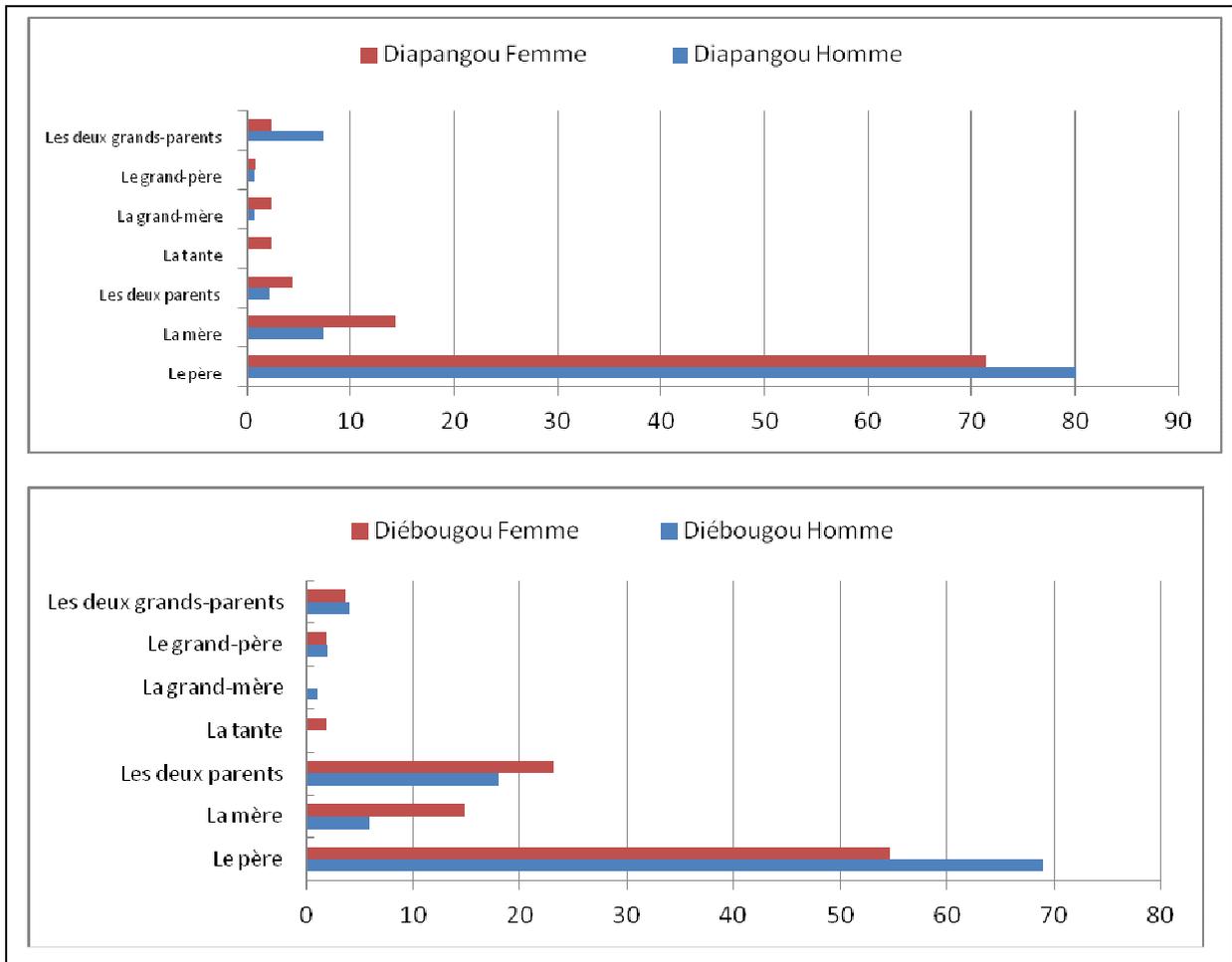
Graphique 6.5 : Répartition des enquêtés selon leur intention à exciser ou non leur fille



Dans la dynamique de la lutte contre la pratique de l'excision, pour plus d'efficacité, il faut savoir cibler les acteurs qui à eux seuls peuvent empêcher la pratique de l'excision sur les filles. Le graphique 6.6 donne la répartition des enquêtés selon leur opinion de la personne qui à elle seule peut s'opposer à l'excision de la fille. Il ressort de ce tableau que selon 75,7% des enquêtés de Diapangou, le père de la fille semble la personne idéale dans cet exercice. Selon le sexe, 80,0% des hommes et 71,4% des femmes enquêtées sont de cet avis. La deuxième catégorie des personnes à même d'empêcher l'excision des filles sont les mères. Ce sont 10,8% des enquêtés qui sont de cet avis.

Pour les enquêtés de Diébougou, les principaux acteurs qui peuvent s'opposer à la pratique de l'excision de la fille sont le père (61,5%), les deux parents (20,7%) et la mère (10,6%).

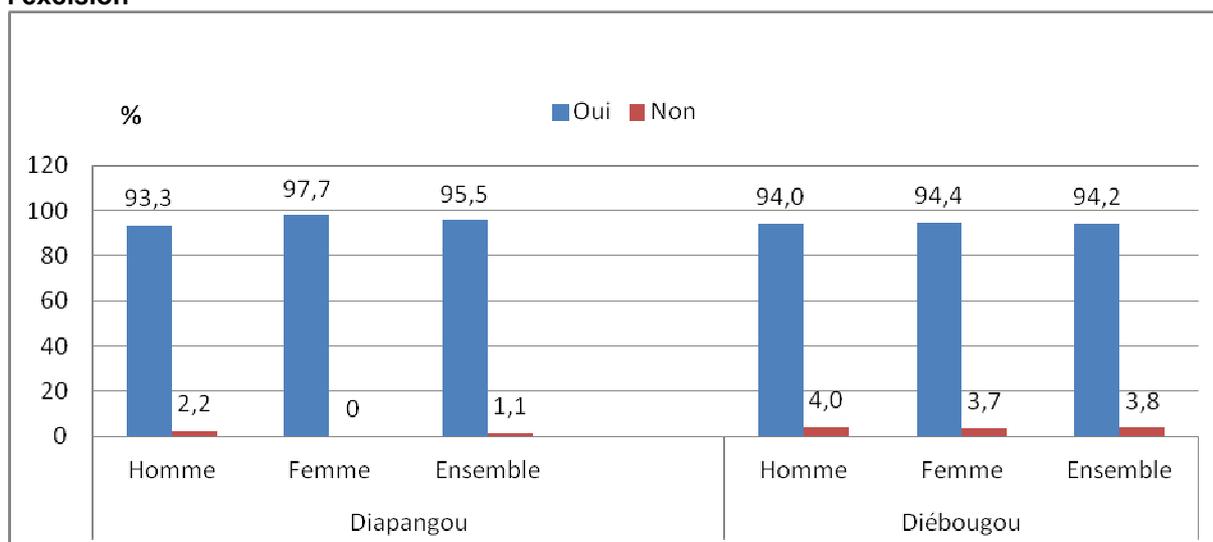
Graphique 6.6 : Répartition des enquêtés selon leur opinion sur la personne qui peut à elle seule s'opposer à l'excision de la fille



6.8 La lutte contre l'excision et les moyens à utiliser

Les perceptions de la pratique de l'excision peuvent être de divers ordres. Il faut en tenir compte dans une volonté de lutter contre le phénomène. Le graphique 6.7 donne la répartition des enquêtés selon leur opinion s'il faut lutter contre la pratique de l'excision. A Diapangou, la plupart des enquêtés (95,5%) sont pour qu'on lutte contre la pratique de l'excision. Une proportion non moins importante, soit 3,4%, est sans avis ou est indécise. A Diébougou, 3,8% des enquêtés ne sont pas pour qu'on lutte contre la pratique de l'excision ce qui semble énorme quand on connaît les effets néfastes liés à cette pratique.

Graphique 6.7 : Répartition des enquêtés selon leur opinion sur la lutte contre la pratique de l'excision



Si la plupart des enquêtés sont d'avis pour qu'on lutte contre la pratique de l'excision, il leur a été demandé de proposer ce qu'il faut faire. C'est ce qui ressort du tableau 6.4. Dans ce tableau la sensibilisation des parents occupe une place de choix. Pour les enquêtés de Diapangou, parmi les principales actions à mener pour lutter contre la pratique de l'excision, il faut mettre l'accent sur la sensibilisation des femmes (71,9%), celle des hommes (69,9%) ou emprisonner les auteurs (36,3%). A Diébougou, selon les principales actions évoquées par les enquêtés, il faut sensibiliser les femmes (76,0%), sensibiliser les hommes (73,0%) ou sensibiliser davantage les communautés (61,7%).

Tableau 6.4 : Répartition des enquêtés selon ce qu'il faut faire pour lutter contre la pratique de l'excision

ce qu'il faut faire contre l'excision	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Sensibiliser les hommes	91	72,2	88	67,7	179	69,9	68	72,3	75	73,5	143	73,0
Sensibiliser les femmes	96	76,2	88	67,7	184	71,9	72	76,6	77	75,5	149	76,0
Sensibiliser les jeunes garçons	23	18,3	15	11,5	38	14,8	27	28,7	26	25,5	53	27,0
Sensibiliser les jeunes filles	20	15,9	10	7,7	30	11,7	32	34	30	29,4	62	31,6
Sensibiliser les enfants	11	8,7	5	3,8	16	6,3	11	11,7	10	9,8	21	10,7
Sensibiliser les leaders communautaires	7	5,6	3	2,3	10	3,9	14	14,9	17	16,7	31	15,8
Sensibiliser davantage les communautés	16	12,7	14	10,8	30	11,7	57	60,6	64	62,7	121	61,7
Emprisonner les auteurs	52	41,3	41	31,5	93	36,3	37	39,4	32	31,4	69	35,2
Bannir les auteurs	7	5,6	2	1,5	9	3,5	14	14,9	9	8,8	23	11,7
Autres	20	15,9	17	13,1	37	14,5	13	13,8	8	7,8	21	10,7
Total	126	100	130	100	256	100	94	100	102	100	196	100,0

Conclusion

Au terme de cette, il ressort que la nouvelle approche « dialogue en famille » se présente comme une approche qui prend en compte tous les thèmes pouvant contribuer au bien être de la famille à travers la mise en exergue des thèmes aussi varié que pertinents comme ceux relatifs aux droits de la femme et de l'enfant.

L'expérimentation de cette approche dans les zones d'intervention de PROSAD s'avère être un exercice pertinent qui mériterait une extension à l'échelle nationale pour la prise en compte des droits des groupes cibles.

L'analyse des différents indicateurs a montré une prédisposition de bon nombre d'enquêtés à faire sienne les droits des populations dans leurs vécus quotidiens. Mais il faut signaler, la présence au niveau de tous les phénomènes abordés d'une minorité silencieuse voire résistante pour qui rien n'est gagnée d'avance et pour laquelle des actions ciblées devraient être développées. Au nombre des actions évoquée la sensibilisation devrait occuper une place de choix comme cela est revenu à maintes reprises dans les propos des enquêtés.

Annexes

Tableau A1 : Répartition des enquêtés selon le groupe d'âge par zone d'enquête et sexe

Caractéristiques de la population enquêtée	Diapangou				Diébougou				Ensemble	
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		effectif	%
	effectif	%								
Groupe d'âges quinquennaux										
15-19 ans	34	25,2	45	33,8	79	29,5	29	29,6	61	29,3
20-24 ans	33	24,4	23	17,3	56	20,9	24	20,4	46	22,1
25-29 ans	5	3,7	10	7,5	15	5,6	10	10,2	21	10,1
30-34 ans	8	5,9	16	12	24	9	7	11,1	19	9,1
35-39 ans	9	6,7	9	6,8	18	6,7	5	7,4	13	6,3
40-44 ans	11	8,1	12	9	23	8,6	5	9,3	15	7,2
45-49 ans	9	6,7	15	11,3	24	9	16	6,5	23	11,1
50-54 ans	9	6,7	3	2,3	12	4,5	0	1,9	2	1
55-59 ans	6	4,4	0	0	6	2,2	4	1,9	6	2,9
60-64 ans	7	5,2	0	0	7	2,6	0	0,9	1	0,5
65-69 ans	1	0,7	0	0	1	0,4	0	0,9	1	0,5
70+	3	2,2	0	0	3	1,1	0	0	0	0
Total	135	100,0	133	100,0	268	100,0	100	100,0	208	100,1
Membre d'association										
Oui	20	14,8	28	21,1	48	17,9	0	0	28	13,6
Non	115	85,2	105	78,9	220	82,1	100	73,6	178	86,4
Total	135	100	133	100	268	100	100	100	206	100
Occupation principale										
Agriculture	81	61,4	77	59,7	158	60,5	19	19,2	2	1,9
Elève	28	21,2	27	20,9	55	21,1	4	4	30	14,5
Ménagère	1	0,8	8	6,2	9	3,4	0	0	11	5,3
							42	42,4	28	13,6
							7	7,1	1	0,5
							0	0	30	14,5
							5	5,1	0	0
Ensemble	110	83,4	112	86,8	222	85	77	77,8	102	94,5
Fréquentation scolaire										
Oui	60	44,4	44	33,1	104	38,8	87	87	68	32,7
Non	75	55,6	89	66,9	164	61,2	13	13	40	19,3
Total	135	100	133	100	268	100	100	100	108	100
Fréquentation actuelle										
Oui	60	44,4	44	33,1	104	38,8	87	87	68	32,7
Non	75	55,6	89	66,9	164	61,2	13	13	40	19,3
Total	135	100	133	100	268	100	100	100	108	100

Oui	33	55	28	63,6	61	58,7		44	50,6	28	41,2	72	46,5
Non	27	45	16	36,4	43	41,3		43	49,4	40	58,8	83	53,5
Ensemble	60	100	44	100	104	100		87	100	68	100	155	100
Niveau atteint													
Primaire	24	40	20	45,5	44	42,3		23	26,4	27	39,7	50	32,3
Secondaire 1er cycle	23	38,3	20	45,5	43	41,3		35	40,2	34	50	69	44,5
Secondaire 2nd cycle	12	20	4	9,1	16	15,4		27	31	6	8,8	33	21,3
Supérieur	1	1,7	0	0	1	1		2	2,3	0	0	2	1,3
Franco-arabe	0	0	0	0	0	0		0	0	1	1,5	1	0,6
Ensemble	60	100	44	100,1	104	100		87	99,9	68	100	155	100
Dernière classe atteinte													
1ère	4	6,7	3	6,8	7	6,7		6	6,9	2	2,9	8	5,2
1ère année université	0	0	0	0	0	0		2	2,3	0	0	2	1,3
2nde	1	1,7	1	2,3	2	1,9		12	13,8	1	1,5	13	8,4
3ème	11	18,3	3	6,8	14	13,5		15	17,2	7	10,3	22	14,2
4ème	4	6,7	2	4,5	6	5,8		6	6,9	10	14,7	16	10,3
5ème	5	8,3	11	25	16	15,4		0	0	1	1,5	1	0,6
6ème	2	3,3	4	9,1	6	5,8		8	9,2	10	14,7	18	11,6
BEP	1	1,7	0	0	1	1		5	5,7	7	10,3	12	7,7
CE1	9	15	4	9,1	13	12,5		5	5,7	2	2,9	7	4,5
CE2	2	3,3	2	4,5	4	3,8		3	3,4	3	4,4	6	3,9
CM1	5	8,3	7	15,9	12	11,5		4	4,6	7	10,3	11	7,1
CM2	7	11,7	4	9,1	11	10,6		9	10,3	14	20,6	23	14,8
CP2	1	1,7	3	6,8	4	3,8		1	1,1	0	0	1	0,6
Licence	1	1,7	0	0	1	1		1	1,1	1	1,5	2	1,3
Terminale	7	11,7	0	0	7	6,7		10	11,5	3	4,4	13	8,4
Ensemble	60	100,1	44	99,9	104	100		87	99,7	68	100	155	99,9
Statut d'alphabétisation													
Alphabétisé	39	28,9	38	28,6	77	28,7		24	24	48	44,4	72	34,6
Non alphabétisé	96	71,1	95	71,4	191	71,3		76	76	60	55,6	136	65,4
Total	135	100	133	100	268	100		100	100	108	100	208	100
Religion													
Catholique	37	27,4	38	28,6	75	28		54	54	64	59,3	118	56,7
Protestant	5	3,7	10	7,5	15	5,6		6	6	2	1,9	8	3,8
Musulman	89	65,9	80	60,2	169	63,1		33	33	35	32,4	68	32,7
Traditionnelle	3	2,2	3	2,3	6	2,2		6	6	5	4,6	11	5,3
Autre religion	0	0	0	0	0	0		0	0	1	0,9	1	0,5

pas de religion	1	0,7	2	1,5	3	1,1	1	1	1	0,9	2	1
Total	135	99,9	133	100,1	268	100	100	100	108	100	208	100
Statut matrimonial												
Célibataire	63	46,7	50	37,6	113	42,2	56	56	47	43,5	103	49,5
Marité	19	14,1	20	15	39	14,6	32	32	43	39,8	75	36,1
Union libre	53	39,3	61	45,9	114	42,5	11	11	8	7,4	19	9,1
Veuf/veuve	0	0	1	0,8	1	0,4	1	1	10	9,3	11	5,3
Divorcé/déparé	0	0	1	0,8	1	0,4	0	0	0	0	0	0
Total	135	100,0	133	100,0	268	100,0	100	100	108	100	208	100
Type d'union												
Civil	3	4,2	2	2,4	5	3,2	2	4,5	4	6,6	6	5,7
Coutumier	15	20,8	19	22,9	34	21,9	11	25	16	26,2	27	25,7
Religieux	42	58,3	49	59	91	58,7	12	27,3	13	21,3	25	23,8
Religieux et civil	2	2,8	0	0	2	1,3	0	0	2	3,3	2	1,9
Coutumier et civil	0	0	0	0	0	0	2	4,5	3	4,9	5	4,8
Coutumier et religieux	4	5,6	3	3,6	7	4,5	3	6,8	6	9,8	9	8,6
Coutumier religieux et civil	0	0	1	1,2	1	0,6	5	11,4	7	11,5	12	11,4
Union libre	6	8,3	9	10,8	15	9,7	9	20,5	10	16,4	19	18,1
Ensemble	135		133		268		100		108		208	
Age au mariage												
10-14	0	0	3	3,6	3	1,8	1	2,3	9	14,8	10	9,6
15-19	3	4,2	46	55,4	49	31,7	8	18,2	39	64	47	44,8
20-24	35	48,6	31	37,3	66	42,7	21	47,8	9	14,7	30	28,6
25-29	19	26,4	2	2,4	21	13,5	8	18,1	4	6,5	12	11,5
30+	15	20,9	1	1,2	16	10,2	6	13,6	0	0	6	5,8
Ensemble	72	100,0	83	99,9	155	99,9	44	100	61	100	105	100,3
Choix du conjoint												
Soi-même	59	81,9	72	86,7	131	84,5	38	43,2	47	38,5	85	40,5
Mon père	11	15,3	8	9,6	19	12,3	6	6,8	9	7,4	15	7,1
Ma tante/oncle	0	0	1	1,2	1	0,6	0	0	5	4,1	5	2,4
Mes grands parents	0	0	2	2,4	2	1,3	44	50	61	50	105	50
NSP	2	2,8	0	0	2	1,3	0	0	0	0	0	0
Ensemble	72	100	83	99,9	155	100	88	100	122	100	210	100
Possession d'un acte administratif												
Acte de naissance	95	70,4	99	74,4	194	72,4	74	74	73	67,6	147	70,7
Jugement supplétif d'acte de naissance	37	27,4	28	21,1	65	24,3	27	27	34	31,5	61	29,3

Carte d'identité	102	75,6	71	53,4	173	64,6	72	72	65	60,2	137	65,9
Acte de mariage	4	3	3	2,3	7	2,6	10	10	13	12	23	11,1
Aucun	3	2,2	7	5,3	10	3,7	0	0	2	1,9	2	1
Ensemble	135		133		268		100		108		208	

Tableau A2 : Répartition des enquêtés selon les différents droits de la femme qu'ils connaissent par zone d'enquête et par sexe

Différents droits de la femme	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	eff	%	eff	%	eff	%	eff	%	eff	%	eff	%
Droit à la santé	49	43,8	60	53,1	109	48,4	45	46,9	47	46,5	92	46,7
Droit à l'éducation	62	55,4	50	44,2	112	49,8	66	68,8	71	70,3	137	69,5
Droit à l'identité	3	2,7	10	8,8	13	5,8	5	5,2	9	8,9	14	7,1
Droit à l'intégrité physique	13	11,6	5	4,4	18	8,0	33	34,4	29	28,7	62	31,5
Droit au vote et au poste politique	2	1,8	0	0,0	2	0,9	18	18,8	12	11,9	30	15,2
Droit à la vie associative	12	10,7	16	14,2	28	12,4	13	13,5	18	17,8	31	15,7
Droit à la formation et au savoir	9	8,0	4	3,5	13	5,8	31	32,3	25	24,8	56	28,4
Droit de gérer ses biens	5	4,5	3	2,7	8	3,6	24	25,0	22	21,8	46	23,4
Droit d'entreprendre et de posséder	16	14,3	23	20,4	39	17,3	35	36,5	40	39,6	75	38,1
Droit à la terre	1	0,9	1	0,9	2	0,9	1	1,0	2	2,0	3	1,5
Droit d'avoir la garde des enfants en cas de divorce	4	3,6	0	0,0	4	1,8	3	3,1	2	2,0	5	2,5
Droit à la parole	17	15,2	5	4,4	22	9,8	45	46,9	47	46,5	92	46,7
Droit à l'héritage	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5	5,2	6	5,9	11	5,6
Aucun droit	39	34,8	37	32,7	76	33,8	32	33,3	32	31,7	64	32,5
Total	112	100,0	113	100,0	225	100,0	96	100,0	101	100,0	197	100,0

Tableau A3 : Répartition des enquêtés selon les différents droits de la femme qu'ils approuvent par zone d'enquête et par sexe

Différents droits de la femme approuvés	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Droit à la santé	48	43,6	47	44,8	95	44,2	41	44,1	65	66,3	106	55,5
Droit à l'éducation	62	56,4	47	44,8	109	50,7	62	66,7	65	66,3	127	66,5
Droit à l'identité	3	2,7	7	6,7	10	4,7	4	4,3	7	7,1	11	5,8
Droit à l'intégrité physique	13	11,8	3	2,9	16	7,4	27	29,0	27	27,6	54	28,3
Droit aux votes et aux postes politiques	1	0,9	0	0,0	1	0,5	10	10,8	10	10,2	20	10,5
Droit à la vie associative	10	9,1	12	11,4	22	10,2	8	8,6	15	15,3	23	12,0
Droit à la formation et au savoir	7	6,4	4	3,8	11	5,1	24	25,8	19	19,4	43	22,5
Droit de gérer ses biens	3	2,7	3	2,9	6	2,8	21	22,6	17	17,3	38	19,9
Droit d'entreprendre et de posséder	10	9,1	22	21,0	32	14,9	31	33,3	31	31,6	62	32,5
Droit à la terre	1	0,9	1	1,0	2	0,9	1	1,1	3	3,1	4	2,1
Droit d'avoir la garde des enfants en cas de divorce	3	2,7	105	100,0	108	50,2	2	2,2	98	100,0	100	52,4
Droit à la parole	14	12,7	4	3,8	18	8,4	36	38,7	31	31,6	67	35,1
Droit à l'héritage	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	3,2	2	2,0	5	2,6
Aucun droit	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autre	14	12,7	13	12,4	27	12,6	2	2,2	4	4,1	6	3,1
Total	110	100,0	105	100,0	215	100,0	93	100,0	98	100,0	191	100,0

Tableau A4: Répartition des enquêtés selon les principaux canaux par lesquels ils ont entendus parler des droits de la femme par zone d'enquête et par sexe

Canal	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Radio	50	45,5	60	64,5	110	54,2	44	41,9	57	58,2	101	49,8
Télévision	21	19,1	45	48,4	66	32,5	13	12,4	29	29,6	42	20,7
Journaux	11	10,0	16	17,2	27	13,3	3	2,9	4	4,1	7	3,4
Amis	11	10,0	27	29,0	38	18,7	3	2,9	16	16,3	19	9,4
Parents	12	10,9	14	15,1	26	12,8	15	14,3	11	11,2	26	12,8
Affiches	1	0,9	4	4,3	5	2,5	0	0,0	3	3,1	3	1,5
Causeries/discussions	36	32,7	45	48,4	81	39,9	26	24,8	50	51,0	76	37,4
Chefs coutumiers	2	1,8	1	1,1	3	1,5	105	100,0	98	100,0	203	100,0
Chefs religieux	2	1,8	5	5,4	7	3,4	2	1,9	2	2,0	4	2,0
Agents sociaux	8	7,3	11	11,8	19	9,4	10	9,5	1	1,0	11	5,4
Personnel de sante	3	2,7	0	0,0	3	1,5	2	1,9	3	3,1	5	2,5
Autorités administratives	4	3,6	3	3,2	7	3,4	2	1,9	0	0,0	2	1,0
Enseignant€	19	17,3	32	34,4	51	25,1	18	17,1	23	23,5	41	20,2
ONG/association	18	16,4	19	20,4	37	18,2	11	10,5	35	35,7	46	22,7
Théâtre	4	3,6	16	17,2	20	9,9	1	1,0	7	7,1	8	3,9
Autres	20	18,2	8	8,6	28	13,8	29	27,6	8	8,2	37	18,2
Total	110	100,0	93	100,0	203	100,0	105	100,0	98	100,0	203	100,0

Tableau A5 : Répartition des enquêtés selon les formes de VEF connus par zone d'enquête et sexe

Différentes formes de VEF connus	Diapangou						Diébougou					
	homme		femme		Ensemble		homme		femme		Ensemble	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Séviçes corporelles	23	21,9	19	20,0	42	21,0	55	57,9	69	67,6	124	62,9
MGF	19	18,1	23	24,2	42	21,0	36	37,9	33	32,4	69	35,0
Mariage forcé/précoce	25	23,8	14	14,7	39	19,5	16	16,8	17	16,7	33	16,8
Violences morales	27	25,7	16	16,8	43	21,5	57	60,0	64	62,7	121	61,4
Abus sexuels/harcèlement/viol	12	11,4	7	7,4	19	9,5	32	33,7	21	20,6	53	26,9
trafic des enfants	0	0,0	1	1,1	1	0,5	7	7,4	3	2,9	10	5,1
Exploitation du travail des filles	9	8,6	3	3,2	12	6,0	12	12,6	11	10,8	23	11,7
grossesses contestées/refus de paternité	0	0,0	3	3,2	3	1,5	6	6,3	3	2,9	9	4,6
Avortement forcé	0	0,0	1	1,1	1	0,5	7	7,4	2	2,0	9	4,6
Coups et blessures volontaires	27	25,7	15	15,8	42	21,0	33	34,7	40	39,2	73	37,1
Problèmes d'héritaires	1	1,0	0	0,0	1	0,5	5	5,3	4	3,9	9	4,6
Surcharges de travail domestique	77	73,3	63	66,3	140	70,0	30	31,6	27	26,5	57	28,9
refus de contribuer aux charges du ménage	12	11,4	18	18,9	30	15,0	24	25,3	43	42,2	67	34,0
Abandon du domicile conjugal	3	2,9	4	4,2	7	3,5	16	16,8	24	23,5	40	20,3
Autres	21	20,0	23	24,2	44	22,0	16	16,8	13	12,7	29	14,7
Total	105	100,0	95	100,0	200	100,0	95	100,0	102	100,0	197	100,0

Tableau A6 : Répartition des enquêtés selon les canaux par lesquels ils ont entendus parler des violences faites aux femmes par zone d'enquête et par sexe

Canal	Diapangou						Diébougou					
	Homme		Femme		Ensemble		Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Radio	54	51,4	37	38,9	122	61,0	68	71,6	54	52,9	91	46,2
Télévision	17	16,2	9	9,5	63	31,5	46	48,4	24	23,5	33	16,8
Journaux	10	9,5	2	2,1	23	11,5	13	13,7	3	2,9	5	2,5
Amis	20	19,0	12	12,6	48	24,0	28	29,5	19	18,6	31	15,7
Parents	10	9,5	8	8,4	20	10,0	10	10,5	20	19,6	28	14,2
Affiches	0	0,0	1	1,1	3	1,5	3	3,2	0	0,0	1	0,5
Causeries/Discussions	41	39,0	35	36,8	76	38,0	35	36,8	39	38,2	74	37,6
Chefs coutumiers	1	1,0	95	100,0	2	1,0	1	1,1	102	100,0	197	100,0
Chef religieux	2	1,9	2	2,1	7	3,5	5	5,3	0	0,0	2	1,0
Agents sociaux	1	1,0	3	3,2	8	4,0	7	7,4	1	1,0	4	2,0
Personnel de santé	2	1,9	4	4,2	3	1,5	1	1,1	2	2,0	6	3,0
Autorités administratives	2	1,9	3	3,2	6	3,0	4	4,2	1	1,0	4	2,0
Enseignanté	10	9,5	4	4,2	32	16,0	22	23,2	17	16,7	21	10,7
ONG/Association	14	13,3	12	12,6	23	11,5	9	9,5	30	29,4	42	21,3
Théâtre	7	6,7	4	4,2	20	10,0	13	13,7	8	7,8	12	6,1
Autre	14	13,3	18	18,9	24	12,0	10	10,5	13	12,7	31	15,7
Total	105	100,0	95	100,0	200	100,0	95	100,0	102	100,0	197	100,0

Tableau A7 : Répartition des enquêtés selon les raisons pour lesquelles les VEF sont jugées normales par zone d'enquête et sexe

VEF jugées normales	Diapangou				Diébougou							
	homme		femme		ensemble		ensemble					
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%				
Coups et blessures	10	7,4	0	0,0	10	4,3	3	3,0	0	0,0	3	1,4
Mariage forcé/précoce	3	2,2	1	0,8	4	1,7	1	1,0	1	0,9	2	1,0
Violences morales	13	9,6	0	0,0	13	5,5	4	4,0		0,0	4	1,9
Abus sexuel/harcèlement/viol	3	2,2	1	0,8	4	1,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Exploitation du travail des filles	2	1,5	0	0,0	2	0,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Grossesses contestées	9	6,7	0	0,0	9	3,8	1	1,0		0,0	1	0,5
Problème d'héritage	1	0,7	0	0,0	1	0,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Surcharge de travail domestique	3	2,2	1	0,8	4	1,7	1	1,0	0	0,0	1	0,5
Refus de contribuer aux charges du ménage	4	3,0	2	1,5	6	2,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Aucune violence n'est normale	108	80,0	127	95,5	235	100,0	93	93,0	105	97,2	198	95,2
Autre	0	0,0	1	0,8	1	0,4		0,0	0	0,0	0	0,0
Total	135	100,0	133	100,0	235	100,0	100	100,0	108	100,0	208	100,0

Tableau A7a : Répartition des enquêtées selon l'auteur de la violence par zone d'enquête

Auteur de la violence	Diapangou		Diébougou	
	Effectif	%	Effectif	%
Mes parents	4	50,0	0	0,0
Mon copain	0	0,0	3	33,3
Mon mari	2	25,0	4	44,4
Autres	1	12,5	3	33,3
Total	8	100,0	9	100,0

Tableau A7b : Répartition des enquêtées selon la manière dont les victimes ont été battues par zone d'enquête

Manière dont elle a été battue	Diapangou		Diébougou		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Des coups de poings	5	62,5	5	55,6	10	58,8
Des coups de chicotte	0	0,0	2	22,2	2	11,8
Des coups de bâton	2	25,0	1	11,1	3	17,6
Autres	1	12,5	1	11,1	2	11,8
Total	8	100,0	9	100,0	17	100,0

Tableau A.7c : Répartition des enquêtées selon leur réaction après avoir été battues par zone d'enquête

Réaction après avoir été battue	Diapangou		Diébougou		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Rien	6	75,0	6	66,7	12	70,6
Plainte auprès des autorités judiciaires	1	12,5	0	0,0	1	5,9
Autres	1	12,5	3	33,3	4	23,5
Total	8	100,0	9	100,0	17	100,0

Tableau A.7d : Répartition des enquêtées selon la raison de leur réaction après avoir été battues par zone d'enquête

Raison de la réaction	Diapangou		Diébougou		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Peur de la réaction des gens	2	25,0	0	0,0	2	11,8
Je ne savais pas où aller	0	0,0	2	22,2	2	11,8
Parce que je pense que c'est normal	3	37,5	3	33,3	6	35,3
Autres	3	37,5	4	44,4	7	41,2
Total	8	100,0	9	100,0	17	100,0

Tableau A8 : Répartition des enquêtés selon leurs connaissances des méthodes qui peuvent être utilisées pour retarder ou éviter une grossesse

Connaissance de méthodes contraceptives	Diapangou				Diébougou					
	Homme		Femme		Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%								
Condom masculin	89	65,9	53	39,8	142	53,0	82	82,0	66	61,1
Condom féminin	23	17,0	10	7,5	33	12,3	43	43,0	31	28,7
Mousse, gelée, comprimé	1	0,7	3	2,3	4	1,5	10	10,0	11	10,2
Pilule	91	67,4	106	79,7	197	73,5	81	81,0	89	82,4
Injectable	70	51,9	95	71,4	165	61,6	54	54,0	75	69,4
DIU/Stérilet	6	4,4	7	5,3	13	4,9	27	27,0	18	16,7
Implant/Norplant	41	30,4	42	31,6	83	31,0	53	53,0	78	72,2
Stérilisation féminine	1	0,7	0	0,0	1	0,4	3	3,0	108	100,0
Stérilisation masculine	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Diaphragme	0	0,0	1	0,8	1	0,4	1	1,0	0	0,0
MAMA	0	0,0	0	0,0	0	0,0	100	100,0	1	0,9
Calendrier du cycle/collier	6	4,4	8	6,0	14	5,2	15	15,0	12	11,1
Rétrait (éjaculation hors vagin)	5	3,7	1	0,8	6	2,2	3	3,0	1	0,9
Pilule du lendemain	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Abstinence totale	18	13,3	11	8,3	29	10,8	23	23,0	15	13,9
NSP	12	8,9	7	5,3	19	7,1	1	1,0	3	2,8
Autres	5	3,7	4	3,0	9	3,4	0	0,0	5	4,6
Total	135	100,0	133	100,0	268	100,0	100	100,0	108	100,0
									208	100,0

